

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

ÉDUCATION

Une école au TJ de Nice p.10

JUSTICE

Le devenir des biens confisqués p.7

DERNIÈRE PAGE

Jazz à Juan, ça promet

coworking

À NICE : État des lieux



À NICE, LE COWORKING A DE BEAUX JOURS DEVANT LUI

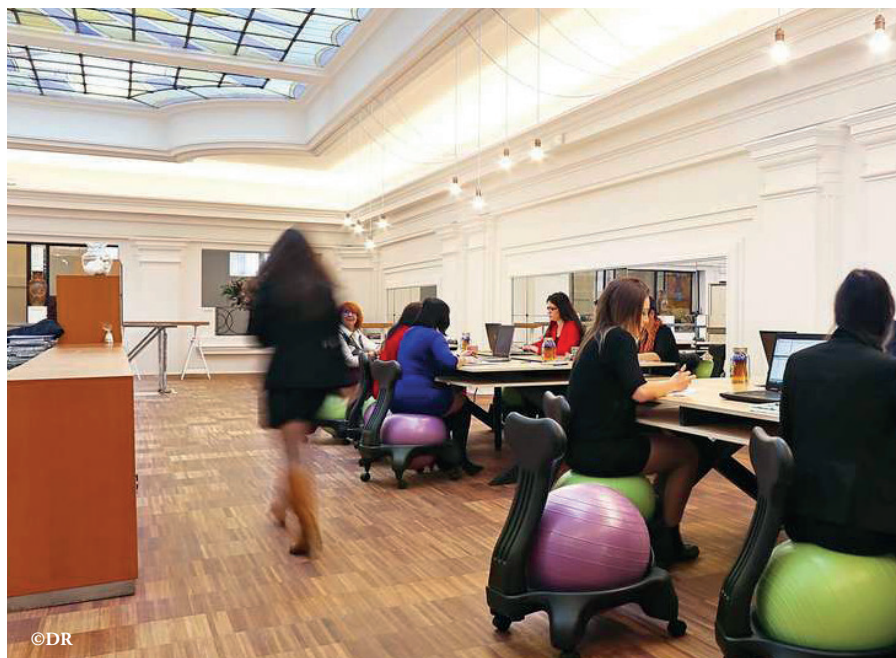
Les confinements imposés par l'épidémie de Covid-19 ont menacé leur raison d'être mais les espaces de coworking niçois ont bien résisté et la dynamique de développement se poursuit.

Le coworking s'est développé tardivement à Nice. "De 2011 à 2015, il n'y avait qu'un seul espace de coworking à Nice, ce qui était une aberration et une anomalie, quand on comparait avec les autres villes similaires en France : Nantes, Lille, Toulouse, Bordeaux", avance Nicolas Bergé, fondateur des Satellites en 2011. "À partir de 2015, on a eu de plus en plus d'espaces de coworking, ce qui était bien pour nous. Pour la première fois, les personnes intéressées par le coworking pouvaient comparer. On savait que les personnes qui venaient à nous n'étaient pas là par défaut. À l'époque il n'y avait pas le choix mais on sentait bien que pour certaines personnes ce n'était pas ce qui convenait", poursuit-il.

Les espaces de coworking continuent de s'implanter dans la capitale azurée et dans la Métropole. "Il y a largement la place", assure Nicolas Bergé. "Un peu comme pour les restaurants, il y aura une diversité d'espaces de coworking : il y aura plutôt du fastfood et il y aura aussi du gourmet. Et cela peut s'appeler du coworking, je n'ai aucun problème avec ça". Ces lieux, qui s'adressent aux travailleurs indépendants, aux entrepreneurs mais aussi aux salariés, ne proposent pas tous les mêmes services.

"Les grands noms"

Certains proposent simplement de la location de bureaux, fonctionnels et agréables. D'autres, comme Les Satellites ou La Verrière, proposent en plus de nombreux événements (conférences, débats, sessions de formation,



À La Verrière les coworkers travaillent dans une ambiance décontractée dans des lieux magnifiquement pensés par Valérie Ammirati.

afterwork...) dans une ambiance conviviale et d'entraide. L'organisation de ces événements a forcément été mise à mal pendant les épisodes de confinement mais les structures se sont adaptées grâce aux outils en ligne.

Et avec la levée progressive des restrictions, les "coworkers" ont fait leur retour dans les espaces de coworking.

Quel que soit le concept, la Métropole Nice Côte d'Azur voit d'un bon œil l'essor de tels lieux car "les espaces de coworking représentent un levier d'attractivité supplémentaire, qui renforce (son) positionnement en tant que territoire d'entrepreneurs et d'innovation". "Les usages des entreprises en termes de bureaux et d'immobilier d'entreprise ont évolué ces dernières années, avec un besoin accru en termes de flexibilité d'espaces et de nouvelles offres de services", précisent les services de la Métropole NCA. Cette dernière "attire les grands noms nationaux et internationaux du coworking aussi bien en centre-ville que dans notre quartier de vie et d'affaires international Grand Arénas. Ainsi Startway s'est implanté en 2021 sur 2 400 m² dans le quartier de la gare tandis qu'à l'ouest, dans le secteur du Grand Arénas, on trouve désormais le Working Space Factory avec ses 900 m², Sundesk avec 1 000 m² ou encore Regus qui occupe les 2 700 m² du bâtiment B de Nouvel'R. Et Christian Estrosi se félicite de l'installation prochaine de Newton Offices avec une surface de 3 700 m² dans le bâtiment L'Avant-Scène".

Tiers-lieux

Des lieux désormais établis comme Les Satellites ou La Verrière, créée par Valérie Ammirati, dirigeante du cabinet d'expertise-comptable Skynet, ont prouvé que ses structures étaient viables économiquement et qu'elles répondaient à une forte demande d'interactions sociales. "Des endroits comme les tiers-lieux ont déjà une importance assez considérable mais vont en prendre davantage et je ne parle pas uniquement des espaces de coworking. Je parle des lieux où des gens peuvent se réunir", analyse Nicolas Bergé. Il y avait quelque 2 500 tiers-lieux en France en 2021 (ils étaient 1 800 en 2018), selon un rapport de l'association France Tiers-Lieux qui les définit comme "des lieux du faire, des leviers d'innovation grâce aux rencontres, aux collaborations et aux projets collectifs qu'ils encouragent, grâce à l'apprentissage et à la créativité qu'ils favorisent et grâce aux espaces de convivialité qu'ils offrent". Il peut s'agir "d'espaces de coworking, de fablabs, de repair'cafés, de fabriques de recherche, friches culturelles...". Selon le rapport, l'activité la plus importante de ces lieux est, à 75%, du coworking. France Tiers-Lieux estime qu'au cours de l'année 2022 leur nombre pourrait atteindre 3 000 à 3 500.



Aux Satellites ils sont près de 150 à se croiser au gré de leurs besoins et envies !

Sébastien GUINÉ

LA VERRIÈRE : UN ESPACE POUR DÉVELOPPER LA "CULTURE D'ENTREPRISE"

Valérie Ammirati est dirigeante du cabinet d'expertise comptable Skynet Expertise et Conseil à Nice. Elle est également fondatrice de l'espace de coworking La Verrière.

La Verrière a été créée en 2016, au sein de la résidence du Majestic à Cimiez. Face à la crise sanitaire, la quinquagénnaire n'a pas laissé tomber ses coworkers et son modèle d'affaires.

Pourquoi avez-vous décidé de faire du coworking ?

- On avait de l'espace et surtout, je voulais partager avec d'autres professions, qui soient complémentaires, pour apporter aux clients et faire des synergies pour eux. En même temps, j'avais initié des petits-déjeuners et des soirées dans des hôtels, avec les clients, pour les informer de tas de sujets qui ne relevaient pas de l'expertise-comptable.

Cela leur plaisait beaucoup et ils ne s'en allaient plus. Je me suis dit que les chefs d'entreprise étaient seuls et qu'ils avaient besoin de rompre cette solitude.

Qu'est-ce que cela apporte à vos équipes ?

- C'était une façon de leur expliquer, par l'exemple, ce qu'est un chef d'entreprise, parce que dans un cabinet comptable normal, vous entendez parler de dossiers.

Un client, c'est un être humain qui se bat pour que son entreprise vive et survive même, qui à chaque fois qu'il avance d'un pas, a des soucis et passe sa vie à résoudre des problèmes. Je voulais donc que mes équipes discutent avec eux en déjeunant, à la machine à café... et qu'elles prennent cette culture d'entreprise.

Et aux clients ?

- Quelques fois, ce sont les coworkers qui sont mes clients, mais ce n'est pas fait pour cela. Cela leur apporte une vision différente de l'expert-comptable.

Le client voit que l'on baigne dans un milieu d'entrepreneurs et il se rend compte que l'on a d'autres sujets de conversation que la comptabilité ou la fiscalité.

N'est-ce pas un moyen de se constituer un réseau ?

- Complètement. C'est la cerise sur le gâteau. Comme on fait des événements, on participe à des réseaux. Pendant des années, on a fait des petites matinales, des conférences sur les thèmes du droit et du chiffre. Il y avait des professionnels qui venaient et qui entre eux faisaient du réseau. On les croisait, on les voyait. On avait aussi les soirées Azur Pro Com' où il y avait tout le monde de la communication qui arrivait et qui connaissait La Verrière, faisait parler de nous. Et puis nous, on allait écouter les conférences qui étaient vraiment intéressantes et on rencontrait un tas de gens. Donc oui, on se crée un réseau.



Valérie Ammirati devant l'open space sous la verrière du Majestic.

Avec le Covid, avez-vous pu continuer ?

- Oui, sans problème. Évidemment, pendant les confinements, nous avons été fermés, comme tout le monde. Au retour, on s'est rendus compte que les entrepreneurs souhaitaient revenir, qu'ils n'avaient pas du tout envie de rester chez eux. C'était vraiment la rupture de l'isolement qui comptait. On a même plus de coworkers depuis. Comme cela tourne, c'est compliqué à quantifier, mais on doit avoir une trentaine de coworkers sur trente-cinq (bureaux disponibles).

Les périodes de confinement, sans coworking, ont-elles impacté le cabinet ?

- Un petit peu parce qu'évidemment ce sont des ressources qui ne rentrent pas, puisque j'ai fait cadeau des loyers. Mais, tout de suite après, les gens sont revenus. Dès qu'il y a eu le deuxième confinement, on a mis en place des mesures où tout le monde n'était pas là en même temps.

Comment vos employés ont-ils réagi face aux confinements ?

- Nous avons fait très attention. Pendant le Covid, on a mis en place une communication multicanale interne. Je voyais tout le monde tous les jours. Le lundi midi du 17 mars 2020, on est partis chez nous. Le soir, on avait notre premier zoom tous ensemble. À partir du lendemain, j'avais mis en place des réunions par équipe, où tout le monde se voyait. On a mis nos apprentis les plus jeunes en chômage partiel parce qu'au niveau de leurs études, ils avaient beaucoup de choses à absorber, puis on les a progressivement réintégrés.

On a vraiment laissé, à chacun, le temps de trouver son rythme. On a aussi une de nos collaboratrices, qui nous a proposé de monter un fil Slack, un fil de discussion, qui s'appelait Covid-19 et dans lequel il était interdit de parler boulot à la maison. On se parlait dessus, on s'envoyait des photos de nos gâteaux... et tous les vendredis soir à cinq heures, on faisait un Zoom avec toute l'équipe et on se racontait notre semaine. Comment on allait...

N'est-ce pas une forme de coworking à la maison ?

- Probablement. Mais ils sont quand même désireux de revenir travailler. Ils ne veulent pas du tout rester chez eux. Surtout les apprentis. Pour les autres, on a gardé un ou deux jours de télétravail. Mais on le faisait déjà. Ce n'était pas une nouveauté.

Au final, est-ce que votre façon de travailler a changé avec le Covid ?

- Je dirais que l'on était assez en avance. Je pense que cela a accentué la tendance au digital que l'on avait déjà prise. C'est-à-dire, de travailler à distance, de communiquer en visioconférence. Aujourd'hui, nos clients se déplacent moins et nous aussi. Au lieu de perdre une heure de trajet, quand on a un quart d'heure de choses à se dire, on se le dit en "visio". De la même façon, comme on a toujours des mesures sanitaires, on n'est jamais tous là, on fait nos réunions en mixte, avec des gens qui sont dans la salle de réunion et les autres sur Zoom.

**Propos recueillis
par Audrey CREMER**

NICOLAS BERGÉ : "ROMPRE LA SOLITUDE DU TRAVAIL À DOMICILE"

Pionnier du coworking à Nice, Nicolas Bergé a fondé les Satellites il y a plus de 10 ans. Il explique avec passion et lucidité pourquoi et comment il s'est lancé dans l'aventure.

Coworking ici, cotravail là-bas.

Nicolas Bergé a découvert le coworking pendant une année d'étude au Canada. Il est étudiant en école de commerce (HEC Paris) et a choisi l'entrepreneuriat en majeure, ne s'intéressant que très peu au marketing et à la finance. Mais il n'a pas encore une vision très nette de son avenir professionnel. *"Tout a changé lorsqu'un professeur nous fait découvrir le coworking, alors naissant dans la ville de Montréal, en nous racontant qu'un lieu réunit des entrepreneurs, des indépendants, des personnes qui sont seules et qui mènent leur barque professionnellement"*, confie Nicolas Bergé. On est en 2009 et la fin des études approche. *"Cela rime souvent avec la fin de la colocation, la fin des travaux de groupe, la fin des soirées étudiantes. En bref, la fin d'une vie collective qui me plaisait énormément. Et comme j'avais choisi l'entrepreneuriat, cela signifiait, d'un coup d'un seul, se retrouver seul. Ce qui m'horrifiait"*, se souvient l'entrepreneur. *"Le coworking renverse un peu tout cela. Immédiatement, je comprends que je ne serai pas seul, que cela va m'aider et qu'en faisant cela, j'aiderais d'autres personnes qui sont dans la même situation que moi"*.

Un monde s'ouvre alors à l'étudiant français. Comme une révélation, il trouve une réponse à ses interrogations : le coworking devient son mémoire de fin d'études et son projet pour le concours d'entrepreneuriat de l'école (qu'il remporte) en même temps qu'il ouvre son horizon professionnel. *"L'inspiration vient de ce qui existait au Canada et aux États-Unis. Quand je reviens en France en 2011 et que je sais que c'est ce que je vais faire, il y a 10 projets en cours, pas plus. Mais ce n'est pas facile de se réunir avec d'autres confrères. Je sais que cela va être un long chemin, le coworking n'est pas forcément très connu et très compris"*.

"Construire sa communauté"

Lui le Cannois choisit Nice, où il a de la famille. *"Nice m'a paru très évident, c'est la grande ville du département"*. Nicolas Bergé a le soutien de ses amis et de sa famille, ce qui est *"important pour démarrer une aventure entrepreneuriale"*. Et puis il y a ceux qu'il appelle ses "mentors", *"les premières personnes auprès desquelles j'ai posé des questions et chercher à comprendre comment cela fonctionnait"*. Ses mentors lui donnent un conseil, qu'il donne à son tour aujourd'hui aux personnes souhaitant suivre sa voie : *"Construire sa communauté avant de construire le lieu. On a tendance à croire qu'en ouvrant un lieu, les gens viendront immédiatement, ce qui est faux. C'est une règle très simple dans le monde de l'entreprise : il ne suffit pas de créer son service et d'attendre que les clients arrivent. Le conseil qu'on m'avait donné c'était 'Trouve tes 10 premiers membres'. Les satellites ouvrent en décembre 2011 et pendant 11 mois, je n'ai fait que ça : aller chercher mes premiers membres et essayer de raconter ce que j'entends par coworking. Je vais aux événements qui réunissent les travailleurs indépendants, les entrepreneurs, les freelances car je sais que c'est à eux que le coworking s'adresse. Le premier jour d'ouverture des Satellites, je suis accompagné de six autres personnes pour qui c'était évident. C'était extrêmement long mais à l'époque cela correspondait au temps qu'il fallait pour concrétiser cette idée"*.

"Expérience sociale"

L'idée n'était pas simplement d'ouvrir un lieu. Le fondateur des Satellites, qui prend toujours le temps de la réflexion avant de répondre, souhaitait proposer une *"expérience sociale"*. *"Le point de départ, qui est commun à tout le monde, c'est de fuir ou rompre la solitude et l'isolement du travail à domicile. (...) Les personnes"*



Nicolas Bergé a trouvé sa voie au Canada.

viennent d'abord pour sortir de chez elles et trouver un environnement de travail mais, ce qui est certain, c'est qu'elles reviennent pour les liens qu'elles ont créés avec les autres personnes. C'est sur cela qu'on construit : l'expérience sociale, les liens, le fait de mieux se connaître. Et ce qui décline de cela, c'est l'entraide, le partage, l'échange, la collaboration", avance Nicolas Bergé, qui gère aujourd'hui la structure avec Mélodie Becquet, membre des "Sats" à l'origine. *"On aime aussi beaucoup la participation. Simplifier et être curieux de ce que les autres font. On n'a jamais été concentré sur une activité, il y a énormément de métiers aux Satellites, avec des parcours différents, des origines différentes. Cela apporte de la richesse aux événements"*.

Sébastien GUINÉ

LES SATELLITES : PRÈS DE 150 MEMBRES DANS LA COMMUNAUTÉ



"Ce chiffre n'a plus tellement bougé depuis trois, quatre ans", relève Nicolas Bergé. "C'est un chiffre un peu spécial car c'est un chiffre seuil au-dessus duquel généralement on perd la connaissance des relations interpersonnelles. Nous n'avons pas fait exprès de l'atteindre mais il se trouve qu'on a du mal à aller au-delà. Quand on va au-delà, à plus ou moins 10%, naturellement cela revient vers 150 parce qu'on n'a pas la capacité de maintenir les mêmes relations. Le lieu s'y prête également et la manière dont on fait les choses". Les Satellites ont connu trois lieux : à Riquier pour les débuts, dans un espace de 100 m², puis rue du Congrès, de 2013 à 2015, avec une surface multipliée par deux, et avenue Georges Clémenceau depuis 2015, dans un espace de 400 m², répartis sur plusieurs niveaux. *"La configuration du lieu, avec des niveaux, des coins et des recoins différents, offrait quelque chose d'intéressant. Cela permet d'avoir des ambiances différentes. Jusque-là on était sur des plateaux uniques"*, souligne Nicolas Bergé.

La notion de communauté est très importante pour Les Satellites depuis le début. Et cela les a sans doute sauvés pendant les heures les plus compliquées de la crise sanitaire. *"On a un abonnement, qu'on appelle l'abonnement communauté, qui permet aux membres de venir un jour par mois. On a toujours présenté cet abonnement comme la porte d'entrée dans la communauté des Satellites et il a toujours été l'abonnement le plus choisi. Cela a été un matelas pour passer les moments les plus difficiles"*.

TÉMOIGNAGE : "NE PAS ASSOCIER MON LIEU DE VIE À MON LIEU DE TRAVAIL"

Manuel Girault est membre des Satellites depuis sept ans. Il est développeur web freelance, principalement pour **Châteaufort** (organisateur de séminaires dans des lieux d'exception), après avoir travaillé pendant plusieurs années en tant que salarié pour Audit-Web et l'agence Comback. Il explique pourquoi il a choisi le coworking et pourquoi cela lui convient parfaitement.

Comment vous êtes-vous retrouvé aux Satellites ?

- Quand vous êtes habitué à être entouré à plein temps de personnes et à travailler en équipe et que d'un coup vous vous retrouvez tout seul à gérer les problématiques du quotidien, vous avez un gros sentiment de solitude. De devoir tout gérer seul, c'est pesant. Je savais que je voulais retrouver un quotidien cadré et surtout ne pas associer mon lieu de vie à mon lieu de travail. Je ne voulais pas tomber dans cette spirale de travailler chez moi la nuit ou d'être en horaires décalés et de me marginaliser du monde quotidien et de mes proches. Il fallait juste que je me lance et il a suffi que quelqu'un me dise "*J'en en connais un, d'espace de coworking*" pour que j'essaie. Cela s'est fait naturellement. J'ai tout de suite accroché. J'ai commencé avec un jour par semaine, que j'utilisais en deux demi-journées. Je voulais couper ma semaine en plusieurs étapes.

Êtes-vous allé dans d'autres espaces de coworking ?

- Non, je n'ai jamais essayé d'autres espaces. Très vite, vous développez de l'affect pour les gens et pour le lieu et vous ne vous voyez pas changer. J'ai profité d'une vague de nouveaux membres qui arrivaient et qui étaient tous dans la même dynamique que moi. On était employé, on ne savait pas du tout ce qu'était le freelance, le fait d'être à son compte, d'être entrepreneur. C'était vraiment stimulant et très enrichissant. On s'est tous tiré vers le haut dans nos échanges au quotidien et avec tout ce que Les Satellites mettaient à notre disposition, pour partager nos expériences ou pour



Le coworking offre à Manuel Girault le cadre et la souplesse dont il a besoin professionnellement.

s'autoformer. Même autour d'un café, vous pouvez échanger avec des gens qui sont au même "niveau" que vous.

Ils ont les mêmes problématiques que vous et ce ne sont pas vos collègues donc il n'y a pas de filtre, pas de gêne. Vous n'avez pas peur que votre manager vous entende vous plaindre. C'est totalement libre et, surtout, compris par l'autre qui est en face. On est vraiment à mi-chemin entre le collègue de boulot et l'ami.

Est-ce que cela vous a également apporté des opportunités professionnelles ?

- Oui. Ce qui au début était de l'entraide s'est transformée en opportunité de travailler ensemble ou de récupérer un projet. La personne vous connaît, elle sait comment vous travaillez. Le choix se fait très rapidement. Vous pouvez contacter des gens qui sont sur des plateformes de mise en relation de freelances mais dans un espace de coworking vous avez l'avantage de savoir avec qui vous allez travailler.

C'est un gage de confiance qui vous soulage énormément. Je me suis risqué à travailler avec d'autres agences, avec d'autres freelances mais une fois sur cinq seulement, cela se passe bien. Les Satellites vous apportent des opportunités de travail et aussi un panel de gens avec qui travailler, de qualité et de confiance. Cela n'a pas de prix.

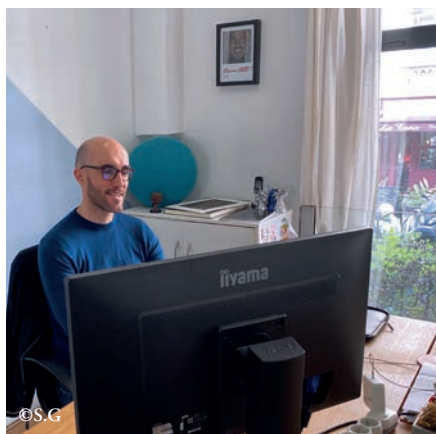
LES SATELLITES

LES SATS : PLUS QUE DES BUREAUX

Comme tous les espaces de coworking, les Satellites proposent des bureaux, avec ordinateurs, imprimantes et connexion internet, et différentes salles de réunion.

Mais leur offre ne s'arrête pas là.

Pour ceux qui le souhaitent, plusieurs événements professionnels sont organisés. Les membres peuvent ainsi se présenter lors des sessions "Zoom" (baptisées ainsi bien avant le succès de l'application pendant la crise sanitaire) organisées une fois par semaine. Il y a aussi les sessions "**Galilée parle**", organisées une fois par mois, au cours desquelles "un membre qui maîtrise une méthodologie, un savoir, une expertise, vient l'enseigner aux autres", indique Nicolas Bergé. Enfin, sont également organisées des séances de "brainstorming" (Les Agitateurs) pour aider un membre confronté à une problématique, en lui montrant d'autres approches, d'autres angles d'attaque à envisager. Parce qu'il n'y a pas que le travail dans la vie, les Satellites proposent aussi des sorties : "happy hour", randonnée du 14 juillet, week-end ski et week-end à la campagne.



Une fenêtre "hors de chez soi" !

Sébastien GUINÉ

>> LA GAZETTE <<

Examen : trop de "communication" entre le élèves...

Treize élèves avocats sanctionnés de fraude à l'examen par l'IXAD, école de Lille, viennent d'obtenir gain de cause auprès de la Cour d'appel de Douai qui a estimé que la constatation de la fraude a été réalisée de manière irrégulière. Les élèves avaient rendu des copies similaires lors de l'examen en distanciel pour cause de Covid pour obtenir la certification d'avocat. Il n'ont pas nié avoir communiqué entre eux mais ont contesté la lourdeur des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'école pendant plusieurs mois.

Avocat : une robe sans aucun signe distinctif

Le Conseil de l'Ordre d'un barreau peut interdire de porter, avec la robe d'avocat, tout signe manifestant une appartenance ou une opinion religieuse, philosophique, communautaire ou politique, rappelle la Cour de Cassation qui avait été saisie par une élève-avocate et son maître de stage. En imposant à ses membres de porter la robe



d'audience sans aucun signe distinctif, "le conseil de l'ordre contribue à assurer l'égalité entre avocats et, à travers celle-ci, l'égalité entre justiciables. Ce principe d'égalité est l'un des éléments constitutifs du droit à un procès équitable. L'interdiction du port de signe manifestant une appartenance ou une opinion religieuse, philosophique, communautaire ou politique est ainsi nécessaire et adéquate, d'une part, pour préserver l'indépendance de l'avocat, d'autre part, pour garantir le droit à un procès équitable. Cette

interdiction ne constitue pas une discrimination".

Numérique : retard à l'allumage

La Cour des comptes a noté que le ministère de la Justice a rencontré des difficultés pour accroître l'effectif des professionnels du numérique jusqu'en 2020 en raison, notamment, de "leur fidélisation insuffisante". La vitesse d'exécution du plan de transformation numérique en a souffert. Comme les entreprises, qui peinent à embaucher des compétences très recherchées.

PERMIS : POUR FAIRE UN RECOURS

La délégation interministérielle à la sécurité routière a ouvert le nouveau téléservice [Recours.permisdeconduire.gouv.fr](https://recours.permisdeconduire.gouv.fr) qui permet d'effectuer des recours dématérialisés en cas de désaccord sur le solde des points du permis de conduire ou pour obtenir des informations sur celui-ci. La nouvelle plateforme propose également des liens pour consulter le barème des points retirés, le solde de points, une simulation des sanctions en fonction des infractions routières ou encore retrouver le numéro de permis de conduire. Des questions/réponses permettent de s'informer sur les principaux sujets du permis de conduire..



CÔTÉ FINANCES

HLM : quels revenus de référence pour obtenir un logement ?

Les HLM (habitations à loyer modéré) sont attribuées aux personnes dont les revenus n'excèdent pas certains montants. Les plafonds de ressources pour 2022 ont été revalorisés de 0,83%, ce qui correspond au taux de variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du troisième trimestre entre 2020 et 2021. Les ressources prises en compte sont les revenus fiscaux de référence de l'ensemble des personnes composant le ménage (conjoint, concubins, partenaires pacsés) au titre de l'année N-2, soit 2020 pour l'obtention d'une HLM en 2022, ou de l'année N-1, soit 2021 si les revenus ont baissé d'au moins 10% par rapport à ceux de 2020. La Caisse d'Allocation Familiale peut verser une aide au logement.

INPI : de bons chiffres pour les brevets

L'Institut national de la propriété industrielle a publié les chiffres clés 2021. Les dépôts de marques atteignent un record avec 113 070 dossiers, en hausse de +6,5% par rapport à 2020. Le nombre de demandes de brevets déposés est de 14 758, en hausse de +3,1%. Celui des demandes de dessins et modèles



dépôts est stable à 5 853, - 1 % par rapport à 2020. Pour Pascal Faure, DG de l'INPI, ces résultats sont "à mettre en regard" avec les créations d'entreprises, également en hausse.

Impôts sur le revenu et télétravail

Les allocations versées par l'employeur, couvrant exclusivement des frais de télétravail à domicile, sont exonérées d'impôt sur le revenu dans les limites de 2,50 euros par jour, 55 euros par mois et 580 euros par an. Ces allocations peuvent prendre la forme d'indemnités, de remboursements forfaitaires

ou encore de remboursements de frais réels. Sont exclus de cette exonération, les frais courants généralement nécessités par l'exercice de la profession.

Pour les salariés ayant opté pour la déduction des frais professionnels pour leur montant réel et justifié, les frais professionnels engagés au titre du télétravail à domicile pourront être déduits forfaitairement à hauteur des mêmes montants. Par ailleurs, le contribuable conserve toujours la possibilité de les déduire pour leur montant exact si cela lui est plus favorable.

Droit au compte bancaire : la procédure d'ouverture accélérée

Selon un décret du 13 mars au JO, à partir du 13 juin, les personnes ayant demandé l'ouverture d'un compte bancaire et qui n'ont pas obtenu de réponse dans les 15 jours pourront se tourner vers la Banque de France qui désignera d'office une banque proche de leur domicile. Cette procédure est ouverte à toute personne résidant en France ou dans un État membre de l'UE, aux Français résidant à l'étranger et également aux demandeurs interdits bancaires.

ÉDITO. QUAND UN PETIT CLIC VAUT MIEUX QU'UN GRAND CHOC

- Bonjour Vladimir, je voudrais te parler de l'Ukraine.
 - Bonjour Manu, je voudrais justement ne pas en parler.
 - Euh, je préfère que tu m'appelles Emmanuel.
 - Si tu veux Manu.
 - Vladimir, il faut un cessez-le-feu immédiat !
 - Désolé Manu, mon interprète ne sait pas traduire "cessez-le-feu" en russe.
 À la revoyure. *Clic.*

o0o

- Bonjour Kim Jong, c'est Donald à l'appareil. Tu as vu ce bazar, ils n'ont même plus besoin de nous...
 - Oui, et ce n'est pas à ton époque que l'on aurait assisté à autant d'incertitudes sur un sujet aussi important !
 - Franchement je les plains avec ce qui me sert de cœur.
 - Donald, les Nations Unies vont-elles intervenir ?

- Mais non, déjà qu'elles n'ont rien fait quand Joe l'endormi m'a volé mon élection. Mon bon Kim Jong, elles n'en ont rien à faire de savoir qui de Péresse, Jadot ou Hidalgo finira à la quatrième place de la présidentielle.
 - oh, oh, oh, ah, ah, ah...
 - oh, oh, oh, ah, ah, ah...
Clic.

o0o

- Bonjour, c'est le professeur Raoult à l'appareil. J'ai diagnostiqué un trouble paranoïaque chez Poutine, et dans ce cas précis un traitement à l'Hydroxychloroquine me paraît tout indiqué.
Clic.

o0o

- Good morning les gars, je fais un petit pot entre amis vendredi soir au 10 Downing Street, il y aura de la bière et du whisky. Je compte sur vous ?
 - Euh, Boris, tu sais, on a d'autres chats à

fouetter en ce moment avec ce qui se passe en Ukraine.
 - Justement les gars, par solidarité, il y aura aussi de la vodka.
Clic.

o0o

Les Petites Affiches prient leurs aimables lecteurs de ne surtout pas prendre au pied de la lettre le verbatim des conversations téléphoniques enregistrées ci-dessus, ne pouvant garantir l'exactitude de la traduction des propos tenus en français, russe, américain, nord coréen, marseillais et anglais par les uns et les autres. En revanche, elles garantissent avec une certitude absolue que la situation actuelle est une vraie poudrière et que, décidément, il est regrettable que les Ukrainiens n'aient vraiment aucun sens de l'hospitalité !

J.-M. CHEVALIER



QUELLES AFFECTATIONS POUR LES BIENS IMMOBILIERS MAL ACQUIS CONFISQUÉS ?

Depuis le 4 novembre dernier, les biens immobiliers mal acquis confisqués peuvent être mis à disposition des associations et des fondations. Quelles sont les conditions ? Les explications du ministère de la Justice.

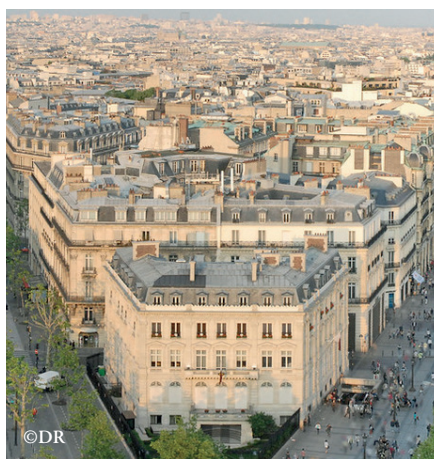
À l'issue d'une instance pénale, l'État peut devenir propriétaire de biens immobiliers confisqués définitivement parce qu'ils sont les produits ou les instruments d'une infraction. Dans certains cas, l'État peut devenir propriétaire de tous les biens grâce à une confiscation générale du patrimoine.

Tous ces biens sont gérés par l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) qui les vend pour abonder le budget général de l'État, rembourser les créanciers, dédommager les parties civiles qui en ont fait la demande, financer des actions spécifiques (programme de lutte contre les addictions, protection des témoins, etc.).

Mise à disposition temporaire

En application de la loi du 8 avril 2021 améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale, les associations d'intérêt général et les associations et fondations reconnues d'utilité publique peuvent bénéficier temporairement des biens immobiliers mal acquis ayant fait l'objet d'une décision de confiscation définitive par les tribunaux.

Le décret du 2 décembre 2021 détermine les modalités d'application de ce dispositif qui



permet d'aller au plus proche des besoins des associations et de ceux qui s'engagent au service de l'intérêt général. Plutôt que d'être cédés, ces biens mal acquis feront ainsi l'objet d'une réaffectation sociale et bénéficieront à des associations pour lesquelles l'immobilier représente souvent la charge la plus importante.

Il s'agit de biens libres d'occupants, gérés par l'AGRASC, faisant l'objet d'une confiscation définitive. La mise à disposition des biens immobiliers est temporaire. Ce n'est pas un don et cela fait l'objet d'un contrat qui peut être une convention d'occupation précaire du

domaine privé ou un bail. Lorsque l'association exerce des activités de maîtrise d'ouvrage (opérations d'acquisition, de construction, de réhabilitation de logements ou de structures d'hébergement) et qu'elle est agréée par le préfet de région, elle peut bénéficier d'un contrat de bail à construction ou de bail emphytéotique.

Les biens immobiliers confisqués éligibles au dispositif font l'objet d'une publicité par l'AGRASC sur le site associations.gouv.fr.

L'association qui souhaite bénéficier d'une mise à disposition doit adresser un dossier de candidature au directeur général de l'AGRASC qui doit notamment comporter une description de l'usage qui sera fait du bien immobilier et de sa contribution à l'intérêt général. Elle doit correspondre aux éléments précisés par chaque appel à candidature dédié. Chaque année, l'association bénéficiaire de la mise à disposition du bien immobilier doit rendre compte de l'usage qu'elle a fait du bien en fonction du contrat conclu avec l'AGRASC. Elle doit notamment communiquer à l'agence l'ensemble des renseignements nécessaires à la vérification de la bonne exécution du contrat de mise à disposition et du maintien en bon état du bien

J.-M. CHEVALIER

VIAGER : DE NOMBREUX AVANTAGES

Vous souhaitez vendre ou acquérir un bien immobilier ? Avez-vous pensé à la vente en viager ? Selon votre situation, cette transaction immobilière aux modalités bien spécifiques peut présenter des avantages. Comment fonctionne un viager ? Les explications de Bercy.

Le viager consiste à vendre un bien immobilier à un tiers en échange du versement d'une rente viagère périodique (mensuelle, trimestrielle ou annuelle). Cette rente peut s'accompagner d'un **bouquet**, c'est-à-dire une somme d'argent versée comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

Il faut distinguer deux types de vente en viager :

- **Le viager occupé** : le vendeur cède son bien mais conserve son droit d'usage et d'habitation. Il peut donc continuer de l'occuper jusqu'à son décès.

- **Le viager libre** : le vendeur cède son bien à l'acquéreur qui peut l'occuper dès la signature de l'acte de vente sans avoir à attendre le décès du vendeur.

Le "principe d'aléa"

La vente en viager repose sur le principe d'aléa. En effet, ni le vendeur ni l'acquéreur ne savent au moment de la signature de l'acte de vente pour quel montant le bien sera acquis, puisque ce montant dépend de la date du décès du vendeur. Une vente en viager dans laquelle l'aléa est absent peut être annulée. C'est notamment le cas si le ven-



deur, malade au moment de la signature de l'acte de vente, décède dans les vingt jours qui suivent.

Le montant de la rente viagère est fixé dans l'acte de vente et prend en compte la valeur foncière du bien, l'âge du vendeur, le versement d'un bouquet et son montant, le statut libre ou occupé du bien vendu en viager.

Un bien vendu en viager occupé connaît une décote de sa valeur foncière pour compenser la privation du droit d'usage et d'habitation subi par l'acquéreur qui court jusqu'au décès du vendeur.

Quels avantages ?

Le vendeur bénéficie d'une rente à vie à compter de la signature de l'acte de vente.

Cette rente connaît un régime fiscal avantageux : soumise à l'impôt sur le revenu, elle bénéficie d'un abattement dont le montant varie selon l'âge du vendeur au moment du premier versement. Ainsi, seule une fraction de la rente est imposée (de 30% pour un premier versement à plus de 69 ans jusqu'à 70% pour un premier versement à moins de 50 ans). Le bouquet est exonéré d'impôt. Enfin, le vendeur n'a pas à s'acquitter de la taxe foncière ni des travaux votés par le syndic même s'il continue d'occuper le bien. En revanche, s'il occupe le bien, le vendeur s'acquittera de la taxe d'habitation (dans le cas où il est assujéti).

Pour l'acheteur, le viager permet d'échelonner son paiement grâce à la rente dont le fonctionnement est similaire à celui d'un crédit, sauf qu'il en est redevable auprès du vendeur et non d'une banque et qu'en conséquence aucun frais ne s'y attache. Le viager peut potentiellement permettre d'acquérir un bien à un prix inférieur à sa valeur réelle, tout comme il peut conduire à acheter le bien à... un montant supérieur.

Comme pour la vente de tout bien immobilier, il est indispensable de se faire accompagner d'un notaire qui enregistrera l'acte. Il saura déterminer le montant du bouquet et de la rente, tout en permettant une négociation entre vendeur et acheteur à ce sujet.

LES CHIFFRES

96 projets d'investissements étrangers en PACA l'an dernier.

2 213 emplois créés ou maintenus par ces investissements étrangers.

9 longs-métrages, représentant 207 jours de tournage, ont été réalisés sur la Côte d'Azur en 2021.

11 séries et fictions, 8,5 films publicitaires, et 11 documentaires.

644 000 dossiers financés l'an passé par MaPriménov, 800 000 dossiers le seront cette année.

Les voitures thermiques sur la voie de garage

Dans le cadre de la transition écologique, la Commission européenne veut arrêter la vente de tout véhicule "thermique" en 2035 sur le vieux continent. Un délai trop court pour les constructeurs français qui veulent obtenir le droit de construire des "hybrides rechargeables" (essence ou gazole + électrique) au-delà de cette date butoir. Faute de quoi, l'ancien ministre de l'Industrie **Philippe Chatel**, président de la Plateforme automobile, considère que 40 000 emplois sont directement menacés en France. Une voiture électrique a, en effet, besoin de dix fois moins de pièces qu'une voiture thermique, d'où un fort impact pour les équipementiers.

Les tarifs des TER en hausse

La commission permanente de la Région a voté une augmentation de 2,82% pour les billets des TER achetés à l'unité et une

augmentation de 4,57% pour les abonnements monomodaux. Ces nouveaux tarifs entrent en application ce 1^{er} avril.

Entreprises : gare au vol de carburant !

La gendarmerie donne des conseils aux entreprises pour éviter les vols de carburant : mettre en place une détection électronique sur la jauge, installer un système à ailettes avec protection de l'accès à la jauge par une tôle d'acier, installer

un bouchon à détection d'ouverture électronique, organiser le service pour que le plein soit fait le lundi matin avant de partir et limiter les pleins en fin de semaine pour terminer le réservoir presque vide, installer des bouchons renforcés avec cadenas sur les réservoirs, mettre en place une crépine perforée.

Sécuriser les parcs de stationnement en installant une clôture, un système de vidéoprotection et un dispositif de détection d'intrusion...



>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **ÉLECTIONS** : C'est lorsque l'on voit les tripatouillages sur le net et dans le digital que l'on peut se réjouir que la plupart des bureaux de vote français ne soient pas équipés de machines à voter électroniques. Ah, le charme des bulletins en papier comptés un à un jusqu'au milieu de la nuit...

- **ESPÈCES MENACÉES** : Comme chaque année, les statistiques de la délinquance sont "tombées". Et comme chaque année, foi de vieux journaliste avec plus de 40 ans de carte de presse, elles montrent une "nette amélioration" par rapport à la situation antérieure. À ce rythme, c'est à se demander s'il restera encore un arracheur de collier ou un voleur d'orange d'ici dix ans...

- **NETTOYAGE** : Samedi dernier, la CCI Nice Côte d'Azur a organisé, en partenariat avec le Club La Mouette et les associations "ANAO" et "Bleu Gorgone", une opération de nettoyage d'une partie du port de Nice où sont amarrés 80 pointus. Encadrés par des plongeurs professionnels, une vingtaine de volontaires a collecté les déchets.



Sur la façade du Negresco, des cordistes en plein travail. Leur sécurité ne tient qu'à un fil...

- **ENGRENAGE** : Vous prenez une formation pour adultes au chômage, la présence y est obligatoire. Vous prenez une stagiaire qui devient positive au Covid mais qui ne le dit pas par peur de perdre ses droits. Et vous obtenez tout un groupe - stagiaires et formateurs - qui attrape le virus. Voilà pourquoi, entre autres raisons, l'épidémie repart très fort dans les A-M...

- **BYE BYE** : Vous êtes nés en 1961 ou plus tard. Alors vous

avez toutes les chances d'être concernés par la prochaine réforme des retraites promise par plusieurs candidats... à condition qu'ils soient élus.

- **CURIEUX** : Un décret paru dimanche 20 mars autorise Pôle Emploi à jeter un œil sur le fichier Ficovie répertoriant les contrats d'assurance-vie et les contrats de capitalisation souscrits auprès d'organismes établis en France. Il s'agit pour Pôle Emploi de renforcer les contrôles sur les deman-

deurs d'emploi et lutter contre la fraude sociale. Très bien, et à quand un fichier pour contrôler l'évasion fiscale ?

- **Eaux troubles** : Les autorités italiennes sont en train de (tenter) de démêler le montage juridique établi autour de la propriété d'un modeste superyacht de 120 mètres de long amarré en Toscane et qui appartiendrait à Poutine lui-même. Attention Vladimir, si les "rouges" revenaient...

- **L'ARGENT DU BEURRE** : "Une nouvelle fois, nous ap- prenons par voie de presse cette énième visite (une douzaine, exclusivement à Nice, depuis le début de l'année) de plusieurs membres du gouvernement. Une nouvelle fois, cette absence de courtoisie et d'équité ne manque pas de surprendre tant elle déroge aux usages républicains en matière de déplacement ministériel" enrage David Lisnard après la visite à Nice de Jean Castex qui a boudé la Croisette. Peut-être que le gouvernement dérogerait moins aux "usages républicains" si le maire de Cannes montrait plus de "courtoisie" et émettait moins de critiques acerbes...

ROUTE DU RHUM : JEAN-PIERRE DICK AU DÉPART



Il a non seulement remporté deux fois la Barcelona World Race - le tour du monde en double et sans escales -, mais est aussi le quadruple vainqueur de la Transat Jacques Vabre. Elu marin de l'année par la FF Voile, il a également disputé quatre Vendée Globe, terminant deux fois au pied du podium malgré de graves avaries. À 56 ans, Jean-Pierre Dick a décidé de disputer une quatrième Route du Rhum, notamment en hommage à son père, disparu il y a trente ans aux Honduras sur son bateau. À bord d'un monocoque de sa conception, le JP 54 The Kid "Notre Méditerranée, Ville de Nice", Jean-Pierre Dick a tous les atouts pour l'emporter en catégorie "mono Rhum" !

ALEXIA BARRIER À L'OUTDOOR FESTIVAL

L'Outdoor Festival06 a souhaité fédérer dans un Outdoor Club06 la communauté des athlètes de haut niveau du 06 connus et reconnus, actifs, en devenir ou retraités ayant un rayonnement international. Tout au long de l'année ces sportifs s'entraînent sur l'extraordinaire terrain de jeu qu'offrent les Alpes-Maritimes. Pour représenter la destination phare de la pratique outdoor en Côte d'Azur, 42 sportifs s'engagent avec le sens du partage ont souhaité devenir ambassadeurs de l'Outdoor Festival06.

Parmi eux, **Alexia Barrier**. En 20 ans, elle a déjà parcouru plus de 120 000 milles à travers le monde. Participation à 15 courses transatlantiques dont 5 en solitaire sur Mini Transat, Figaro 2, 60 pieds monocoque et multicoque. Qualification pour le Vendée Globe 2020 avec son plan Lombard de 1998, un bateau de légende qui a 6 tours du monde à son actif ! Infos : <http://outdoorfestival.departement06.fr/>



PROCÈS FICTIF AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE AVEC DES ÉLÈVES DE CM2



De gauche à droite : Pascale Dorion, Adrien Verrier, Marie-Pierre Lazard et Pierre Fiori.

Il est rare que des enfants s'installent dans la salle d'audience d'un tribunal. Encore plus pour prendre la place du procureur ou des avocats. La scène a eu lieu vendredi dernier au TJ de Nice dans le cadre d'une opération réunissant le Tribunal, le CDAD 06 (Conseil départemental de l'accès au droit), la Ville de Nice et l'Unicef.

Vingt-deux élèves de CM2 de l'école Simone Veil de Nice ont ainsi pu rencontrer la nouvelle présidente du Tribunal, **Pascale Dorion**, accompagnée d'**Adrien Verrier**, Bâtonnier du Barreau de Nice, **Marie-Pierre Lazard**, avocate et conseillère municipale subdéléguée au Conseil des droits et devoirs des familles, et de **Pierre Fiori**, conseiller

municipal subdélégué à la citoyenneté dans les écoles.

Dans des termes adaptés, la présidente a présenté aux élèves le Tribunal de Nice et le rôle des juges. "*Le Tribunal de Nice est un grand tribunal puisqu'il compte 67 magistrats ou juges. Et les magistrats sont aidés par 180 greffiers et fonctionnaires*". Les élèves ont ensuite pu confronter leurs représentations de la justice à la réalité et se rendre compte que les juges en France n'utilisent pas de marteau pendant les audiences. Mais ils savent très bien qu'un juge agit "*quand dans la famille, les gens ne s'entendent pas*" et qu'il faut "*faire des études de droit*" pour devenir juge.

"S'intéresser à la nature humaine"

Pascale Dorion a insisté sur le fait "*d'être curieux, de s'intéresser à ce qu'on a autour de soi. Il faut s'intéresser à la nature humaine. En lisant beaucoup et en allant au cinéma*". Puis ce fut au tour de Me Verrier et de Me Lazard de leur parler du rôle de l'avocat. Après ce moment d'échange, neuf élèves de la classe ont ensuite pris part à un court procès fictif préparé par Marie-Pierre Lazard.

Le sujet : les réseaux sociaux et le droit à l'image. Malgré quelques fous rires, les élèves ont réussi à tenir leur rôle jusqu'au bout, encadrés par le "président" Adrien Verrier. "Madame le Procureur" a toutefois eu la main lourde dans ses réquisitions : "50 ans et demi" de prison... L'élève accusé a finalement été condamné à une semaine de travail d'intérêt général.

La classe a pu faire cette visite car elle a remporté le 2e prix du concours scolaire "**Le droit au bonheur**" organisé en novembre 2021 dans le cadre de la Semaine des droits de l'enfant. "*On devait faire un projet, audiovisuel ou plastique. Nous avons réfléchi à une émission de radio. On a pensé à un journaliste qui interrogeait des gens sur le droit au bonheur*", a expliqué leur maîtresse, **Manon Zimmerman**. "*On s'est beaucoup documenté sur les droits des enfants dans le monde et on s'est rendu compte que dans beaucoup de pays les droits des enfants n'étaient pas respectés. Cela les a beaucoup touchés. Ils ont été très intéressés par ce projet*".



Marie-Pierre Lazard a remis un diplôme à chacun des enfants pour leur participation.

Sébastien GUINÉ

GRAIG MONETTI : L'ART DU TOURNANT

Graig Monetti n'a que 28 ans et déjà plusieurs vies, entre le sport, le droit, l'associatif et la politique. Depuis 2017, il se démène pour Frédérique Vidal et depuis 2020, pour Christian Estrosi.

Il aurait pu être basketteur professionnel, comme son père, international français dans les années 80. Mais non. Il aurait pu être avocat. La suite logique à son parcours en droit. Non plus. Philosophe ? "Passionné" mais ce sera peut-être pour plus tard.

Pour l'heure, Graig Monetti fait de la politique et cela lui va très bien. "Je n'ai pas l'impression de travailler", confie-t-il entre deux rendez-vous à Nice avant un énième retour à Paris et, s'il trouve le temps (chose plutôt rare), une partie de pétanque. Car Graig Monetti a deux casquettes ("ma signature") : il est

Champion de France

Quand on l'écoute, on est frappé par sa franchise et sa capacité d'analyse y compris sur son propre parcours. Comme lorsqu'il revient sur ses années basket : "J'ai été deux fois champion de France Cadets, ce qui était très intéressant mais en même temps un peu bizarre puisqu'à 16 ans, j'avais l'impression d'avoir déjà eu une carrière hallucinante dans le sport. Et là, première étape, j'ai philosophiquement tué le père, j'ai tout arrêté". La suite se fera, comme il l'explique, "au gré des rencontres". "Tout le fil rouge,

"TOUT LE FIL ROUGE, CE SONT LES RENCONTRES"

à la fois - pour encore quelques jours - le chef de cabinet et le conseiller spécial de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **Frédérique Vidal**, et le neuvième adjoint au maire de Nice, **Christian Estrosi**, délégué à la Jeunesse, à la Cohésion sociale et à l'Insertion professionnelle. Jusqu'ici, il n'a pas ménagé ses efforts pour mener à bien ses deux missions, à Paris et finalement partout en France (pas moins de 600 déplacements !) et à Nice.

ce sont des rencontres". Parallèlement à ses études, il gère le BDE de la faculté de droit ("On a monté des projets structurants, comme le concours d'éloquence ou la conférence des métiers"), se retrouve président de la FACE 06, la Fédération des associations et corporations étudiantes des Alpes-Maritimes ("On a lancé la première épicerie sociale et solidaire étudiante de France") et intègre la FAGE (Fédération des associations générales étudiantes). En 2017, alors qu'il met de côté ses activités syndi-



©DR

cales pour se concentrer sur sa future carrière d'avocat, il est appelé par Frédérique Vidal, présidente de l'Université Nice-Sophia Antipolis qui vient d'être nommée ministre. Il l'a connue après l'avoir attaquée en justice pour une histoire d'organisation d'examens. Finalement convaincu par son action et son projet, il renonce à la fin de ses études pour la rejoindre au gouvernement. Frédérique Vidal est une femme "exceptionnelle, trop méconnue", assure-t-il aujourd'hui.

"Record de durée"

"Et commence là une aventure aussi exceptionnelle qu'éreintante. On aura fait des choses extraordinaires : promulgation de trois lois, suppression du régime de sécurité sociale étudiante, réforme sur réforme. Et on aura battu le record de durée pour une ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation". Mais Nice lui manque et en

2020 il se met d'accord avec Christian Estrosi pour intégrer son équipe municipale en cas de réélection. "J'ai trouvé ce qui me manquait au gouvernement : être en proximité avec les gens".

Et à Nice, il y a ce projet qui vient de voir le jour et qui le rend "très fier" : la salle de concert Stockfish, au sein de la Maison de l'étudiant. "C'est un projet que j'aime beaucoup car il permet de mêler jeunesse, culture et cohésion". Puisqu'il évoque la jeunesse, que pense-t-il de la désaffection des jeunes vis-à-vis de la politique ? "Il faut leur redonner la parole et leur redonner espoir. Quand je dis "espoir", cela veut dire "l'action est possible". Je pense que cette génération qui a connu la crise sanitaire et qui maintenant connaît la guerre en Ukraine est en train de reconstruire, si je peux le dire ainsi, avec la vie politique".

Sébastien GUINÉ



©DR

LA PHRASE

“

Près de 40% des jeunes SDF sont d'anciens jeunes de l'Aide sociale à l'enfance.

”

Tribune signée par 250 professionnels, de la justice des enfants et de l'éducation spécialisée notamment, publiée jeudi sur franceinfo.fr

LE COUP DE CHAPEAU...



Coup de chapeau aux bénévoles de l'association **Nice Plogging** : Lentement mais sûrement grâce à eux la jetée du phare de Nice sera bientôt propre !

CANNES TESTE UN NOUVEAU SYSTÈME DE RECYCLAGE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans le cadre de la Semaine du compostage du 26 mars au 10 avril qui sensibilise les populations à la réduction des déchets, l'Agglomération Cannes Lérins a invité trente foyers cannois du quartier du Petit Juas à participer, pendant six mois, à une expérimentation visant à mieux trier leurs déchets alimentaires pour optimiser, à terme, leur recyclage. Pour cela, deux bornes de compostage intelligentes ont été spécialement mises à leur disposition.

Ces nouvelles bornes sont autosuffisantes (grâce à l'énergie solaire), hygiéniques (par une ouverture à pédale), connectées (avec un portail WEB dédié pour mesurer sa consommation) et innovantes (par un système de pesée individuelle des déchets). Ce dispositif a pour objectif de mieux comprendre les habitudes et besoins des usagers en matière de tri des déchets alimentaires, afin qu'à terme, chaque citoyen du bassin cannois puisse avoir les moyens matériels de les valoriser. En outre, il s'agit de la première étape de développement d'une filière locale de recyclage des biodéchets qui va permettre à l'Agglomération Cannes Lérins de produire de manière autonome son propre gaz vert.

Ce dispositif représente une avancée considérable dans la gestion des déchets car il permet la mise en place d'une comptabilité environ-



David Lisnard présente le nouveau dispositif de collecte des déchets alimentaires.

nementale qui rend compte aux collectivités des résultats environnementaux de leurs actions, en se basant sur des données fiables. L'Agglomération Cannes Lérins pourra ainsi bâtir des politiques robustes et motivantes d'incitation au tri sélectif des biodéchets.

Recycler "local"

En outre, cette expérimentation permet de développer à terme une filière locale de recy-

clage des déchets alimentaires. Les biodéchets peuvent, en effet, être utilisés pour la production de biogaz grâce à un processus dit de méthanisation : une tonne de biodéchets permet de produire en moyenne 100 m³ de biométhane, soit l'énergie nécessaire pour parcourir 1 000 kilomètres en voiture (environ 720 kWh) en plus de 800 kg de fertilisants naturels ! Les premières conclusions de l'étude sont attendues dès novembre 2022.

ÉCOMOBILITÉ : SNCF ET LE MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE S'ENGAGENT

Préférer le train à sa voiture, c'est faire un choix énergétique efficace pour lutter contre les changements climatiques :

- Les émissions de CO² représentent près de 97% des émissions de GES des transports. Elles sont essentiellement dues aux émissions du transport routier (94 %).

- La moitié des émissions de CO² de l'ensemble des transports (51%) provient de voitures particulières.

- Le transport routier est le mode de transport le plus émetteur de polluants dans l'air : il représente entre 70 et 100 % de l'ensemble des émissions des transports selon les polluants. Afin de développer l'écomobilité, TER SNCF et le Musée océanographique de Monaco



©OcéanoMonaco

renouvellent leur partenariat, encourageant les familles à favoriser le transport en train pour se rendre au Musée.

Ce partenariat prend la forme d'un forfait "TER + Musée océanographique" s'adressant aux familles composées de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 16 ans. Les billets, valables 1 jour, permettent ainsi un trajet

aller-retour au départ des gares des Alpes-Maritimes à destination de Monaco ainsi qu'un accès au Musée océanographique. Les forfaits sont vendus aux guichets de toutes les gares de la région Sud, ainsi que sur la boutique en ligne du site internet TER Provence-Alpes-Côte d'Azur ou de l'application mobile de la SNCF.

LES BERGES DE SIAGNE PRÊTES POUR DES BALADES PRINTANIÈRES

Le projet Nature en Ville de Mandelieu a pour ambition de créer des zones de respiration et d'oxygénation en plein cœur de ville. Les 6 kms de berges de Siagne, haut lieu d'une biodiversité exceptionnelle (plus de 2000 arbres et arbustes d'une cinquantaine d'espèces différentes ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux) en sont la parfaite illustration. Liaison paysagère très fréquentée par les familles, les berges ont fait l'objet de travaux de réfection pour offrir sécurité et stabilité aux citoyens et visiteurs lors de leurs balades. Récemment, de nouvelles bordures

en bois longeant le cheminement ont été installées, tandis que le sentier a été repris et égalisé afin d'assurer le confort des promeneurs. Les berges de Siagne s'étendent sur près de trois mille mètres.

La végétation y est dense : plus de 2 000 arbres et arbustes d'une cinquantaine d'espèces différentes. Le long de ce canal se trouve le premier port à sec d'Europe, le Port Inland. D'une capacité de 800 places, il accueille au mois ou à l'année des bateaux à moteurs jusqu'à 6 tonnes.



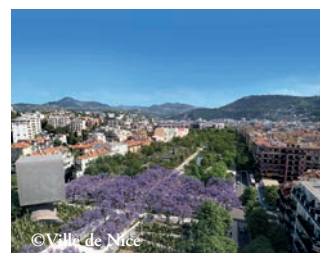
©Ville de Mandelieu

DÉPARTEMENT-MÉTROPOLE : NON À LA FUSION

Même pas en rêve : c'est le message adressé mardi 28 mars par Charles Ange Ginésy, président du Département ; Jean Leonetti, maire d'Antibes et président de la CASA ; David Lisnard, maire de Cannes et président de la CAPL, et par Jérôme Viaud, maire de Grasse et président de la CAPG. Réunis à l'occasion du conseil métropolitain Cap Azur qui rassemble les grosses agglomérations de l'ouest des A-M, ils ont adopté à l'unanimité une motion contre toute fusion du Département et de la Métropole de Nice Côte d'Azur. Cette fusion avait été jugée "possible" par Emmanuel Macron et Christian Estrosi qui devront ferrailer pour convaincre leurs collègues élus...

TNN : REJET DU RECOURS CONTRE LA DÉMOLITION

La Métropole Nice Côte d'Azur a annoncé hier soir le rejet par le Tribunal administratif du recours en référé introduit par l'association de défense de la promenade des arts et par la fille de l'architecte du TNN qui contestaient le permis de démolir du bâtiment. "Le projet de prolongation de la promenade du Paillon va donc pouvoir se poursuivre. Il s'inscrit dans une dynamique résolue de redécouverte de la ville jardin qui a largement contribué au classement de la cité au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO le 27 juillet 2021" indique la Métropole dans un communiqué.



©Ville de Nice

UN FERRY POUR LES FAMILLES UKRAINIENNES

Pour accueillir des Ukrainiens déplacés, la Région Paca a loué un ferry de la compagnie Corsica Linea qui pourra recevoir jusqu'à 1 600 personnes dans le port de Marseille. L'État, les collectivités locales, les associations ont mutualisé leurs efforts pour accueillir au mieux ces familles. "De 6 000 à 10 000 familles ukrainiennes sont attendus dans la région", a souligné Renaud Muselier.

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales. Selon l'Arrêté en date du 19 novembre 2021 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2022 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.



204195

cabinet riondet
Avocats

13 avenue de Verdun, 38240 MEYLAN

SCI GRENETTE CINTRA

SCI au capital de 1 000 €
Siège social à NICE (06000),
L'Atrium, 86 boulevard de Cimiez
443 821 616 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE des associés du 19 mars 2022 :
- Dissolution anticipée de la société à compter du 20 mars 2022,
- Nomination en qualité de liquidateur de M. Lucien SARFATI demeurant à NICE (06000), L'Atrium, 86 boulevard de Cimiez.
- Fixation du siège de la liquidation à NICE (06000), L'Atrium, 86 boulevard de Cimiez.
Le dépôt légal des documents relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE.
Le liquidateur.

204197

SCI ORIENT INVEST

Société civile immobilière,
au capital de 2 000 €
26 avenue du Docteur Belletrud,
06530 PEYMEINADE
RCS DE GRASSE 489 733 998

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision collective en date du 11 mars 2022, la collectivité des associés de la société SCI ORIENT INVEST, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/03/2022 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Riyadh ALBALDAWI, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé chez Me Renaud MARTIN, Cabinet RM, SELARL d'avocat, 29 avenue Bellevue, à NICE (06100), où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de GRASSE.
Pour avis.
Le liquidateur.

204228

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant acte SSP du 20/03/2022, les associés de la SAS MT au capital de 1 000 € RCS ANTIBES n° 822 897 682 ont décidé le transfert du siège social du 8 rue Georges Clémenceau, 06600 ANTIBES au 1 place Guynemer, 06600 ANTIBES à compter du 20/03/2022. **Pour avis.**



204196

cabinet riondet
Avocats

13 avenue de Verdun, 38240 MEYLAN

SCI GRENETTE CINTRA

SCI au capital de 1 000 € en liquidation
Siège social à NICE (06000),
L'Atrium, 86 boulevard de Cimiez
443 821 616 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE des associés du 22 mars 2022 :
Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur et prononciation de la clôture définitive de la liquidation à compter du 22 mars 2022. Le dépôt légal des documents relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de NICE.
Le liquidateur.

204199

AVOCALEX

SELARL inter-barreaux d'avocats
891 boulevard des Ecoreuils,
06210 Mandelieu
www.avocalex.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution par signature électronique d'acte d'avocat sous SSP du 23/03/2022 de la société présentant les caractéristiques principales suivantes :
Dénomination sociale : «PIVOINE BLANCHE»
Forme : Société civile immobilière
Capital social : 110 000 €, divisé en 110 000 parts de 1 € chacune.
Durée : 99 ans.
Siège social : 519 avenue des Anciens Combattants, Les Prés Fleuries, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.
Co-gérants : Jacques, Paul, Henri BELLETRUD et Marie-Françoise GUETTE demeurant tous deux 590 avenue Janvier Passero, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE.
Objet social : Acquisition, vente, gestion, exploitation de tous immeubles, biens et droits immobiliers.
Cession : Libres entre associés, leurs conjoints, descendants et ascendants; agrément des associés requis en cas de cession à un tiers.
L'immatriculation sera effectuée au RCS de CANNES.
Pour avis. La gérance.

204218

RECTIFICATIF

À l'annonce n°203989 parue le présent journal du 17/03/2022, Il fallait lire : "Par acte SSP du 15/03/2022".

204189

AVOCALEX

Société d'avocats
891 boulevard des Ecoreuils,
06210 MANDELIEU
www.avocalex.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution par signature électronique d'acte d'avocat sous SSP du 23/03/2022 de la société présentant les caractéristiques principales suivantes :
Dénomination sociale : E-sential VTC
Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 5 000 Euros
Durée : 99 ans
Siège social : 56 rue Beaumont, 06300 NICE.
Président : Serge KABAKLIAN demeurant 38 bis route Forestière, 06300 NICE.
Directeur général : Mohamed, Mahdi KSONTINI demeurant 27 rue Théodore Gasiglia, 06300 NICE.
Objet social : Exploitation de véhicules de transport avec chauffeur (VTC). Mise à disposition de chauffeurs. Organisation de convois de véhicules. Achat, vente et location de véhicules terrestres à moteur.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
L'immatriculation sera effectuée au RCS de NICE.

204210

OLSTER 3

SCI au capital de 48 000 €
Siège social : 5 rue Andrioli, 06000 NICE
448 210 252 RCS NICE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

L'assemblée générale du 11/03/2022 a désigné M. Eric BESSIS, domicilié au 18 rue des Ménestrels à 95350 SAINT-BRICE en qualité de co-gérant, avec effet de la même date. L'inscription modificative sera faite au RCS de NICE.

204231

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS GG BAT au capital de 1 000 €, en liquidation. Siège social : 16 avenue de la Serena, 06100 NICE - RCS NICE 878 456 235. Par AGE en date du 31/12/2021 les associés ont constaté la clôture de liquidation au 31/12/2021, pris acte de la démission de Madame YOUSSEF épouse GAIEB Nadia de ses fonctions de liquidateur et donné quitus pour sa gestion.

204190



Société d'expertise comptable
et commissariat aux comptes
50 bis route de Bellet,
Villa Le Petit Mas, raccourci n° 2
06200 NICE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/03/2022, il a été constituée une SASU dénommée G3D HOME DESIGN.
Capital : 1 000 Euros apportés en numéraire.
Siège : 215 allée du château de Mougins, Résidence Le Cailletier, bât. A, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS.
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :
Conseil en décoration, en aménagement d'intérieur, d'extérieur et de vitrines. Design d'espace. Design de mobilier et d'agencements sur mesure. Création et conception de documents graphiques (plans, élévations, perspectives ou rendus photo réaliste). Suivi de la mise en place des préconisations esthétiques. Prestation de Home staging avec possibilité d'achat-location de mobilier et d'accessoires de décoration. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités. La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Durée : 99 années.
Présidente : Madame GUIDARINI Ghislaine domiciliée au 215 allée du Château de Mougins, Résidence Le Cailletier, bât. A, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Immatriculation : Au RCS de GRASSE.
Pour avis.

Annonces LÉGALES
www.petitesaffiches.fr

204193

TALLIANCE AVOCATS - Maître Thibault POZZO di BORGO

Avocat associé au Barreau de NICE

57 promenade des Anglais 06000 NICE - Tél. 04 93 44 30 50 - Fax. 04 93 37 09 96

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

Jeudi 19 mai 2022 à 9h00

Au TJ de NICE - Palais de justice - Palais Rusca - Place du Palais à NICE

Sur la commune de NICE, les biens et droits immobiliers dans un immeuble en copropriété sis 4 bis rue Meyerbeer cadastré section KV numéro 319 lieudit 4 bis rue Meyerbeer pour 2a 49ca à savoir :

Lot n°14 : UN APPARTEMENT

sis au 6^e étage coté Nord

de ladite maison comprenant entrée, une chambre, salle à manger, cuisine, débarras, salle de bains water-closet et terrasses à l'Ouest. Et les 3/69^{èmes} indivis des PCG

Lot n°22 : UNE CAVE

au sous-sol portant le n° 8, sans PC attribuées

Superficie : Le bien a une superficie de 54,46 m².

Le bien est libre de toute occupation.

MISE À PRIX : 260 000 €

(DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS)

(Avec faculté de baisse d'un quart puis de la moitié et enfin de trois quarts en cas d'enchères désertées)

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de NICE.

VISITES assurées par l'huissier sur place sans rendez-vous préalable

Lundi 09 mai 2022 de 14h à 15h - Mercredi 11 mai 2022 de 14h à 15h

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente qui peut être consulté chez l'avocat poursuivant ou auprès du greffe du Jex immobilier du TJ de NICE où il a été déposé le 24 février 2022 sous le n° RG 22/00032.

204207

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2022, constitution d'une SARL unipersonnelle dénommée : SARL MZ PLOMBERIE CHAUFFAGE ayant pour sigle MZVP

Capital : 3 000 €

Siège : 19 rue Léonard Anfossi, Santa Luccia App 68, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Objet : Tous travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, d'installation de chauffage individuel ainsi que les travaux d'installation et entretien de climatisation et chaufferie, travaux de traitement de l'air, la ventilation mécanique contrôlée (vmc) et tous travaux liés à l'aérolitique

Gérant : Monsieur Cédric Kevin MOZIYAN demeurant à 19 rue Léonard Anfossi, Santa Luccia App 68, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS ANTIBES.

Pour avis.

204206

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suite au PV AGE en date du 01/10/2021, les associés de la SAS SILVER LAC, au capital de 25 000 € - RCS ANTIBES 825 215 288, siège social 1519 av. Pierre et Marie Curie, 06700 ST-LAURENT-DU-VAR, ont pris acte de la démission de M. Cédric GUEN de ses fonctions de président et ont nommé en remplacement la SAS GROUPE SILVER LAC HOLDING, RCS ANTIBES 902 363 217, représentée par son président M. Cédric GUEN, sise 1519 av. Pierre et Marie Curie, 06700 ST-LAURENT-DU-VAR, à compter de ce même jour. RCS ANTIBES. Pour avis.

204260

SARL BOAT MARINE RACING

Société à responsabilité limitée

au capital de 2 750 €

Siège social : Port Miramar

La Figueirette, 06590 THÉOULE-SUR-MER

803 395 862 RCS CANNES

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 3 mars 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Patrick BELMON de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Richard BELMON demeurant 8 impasse Léo Lagrange, 06800 CAGNES-SUR-MER pour une durée illimitée à compter du 1^{er} avril 2022.

Pour avis.

La gérance.

204209

OLSTER 4

SCI au capital de 1 000 €

Siège social : 5 rue Andrioli, 06000 NICE

448 213 009 RCS NICE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

L'assemblée générale du 11/03/2022 a désigné M. Eric BESSIS, domicilié au 18 rue des Ménestrels à 95350 SAINT-BRICE en qualité de co-gérant, avec effet de la même date. L'inscription modificative sera faite au RCS de NICE.

204191

Maître Sarah BAYE

Avocat - 50 Rue d'Antibes, 06400 CANNES

AARPI CTC AVOCATS Maître Lise TRUPHEME

5 boulevard du Roi René, 13100 AIX-EN-PROVENCE

Tél. 04 13 41 53 53 - www.ctcavocats.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Jeudi 5 mai 2022 à 9h00

à l'audience du JEX près le TJ de GRASSE, avenue Pierre Semard, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessous désignés.

Sur la commune de CANNES - LA BOCCA (06150) : Dans un immeuble en copropriété dénommé « Les Caravelles » sis 121-123-125 avenue Michel Jourdan, cadastré section AN n°128,

Lot n°248 : consistant en UNE CAVE situé au sous-sol du bloc F portant le numéro 14 du plan et les 4/12 330^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales;

Lot n°272 : consistant en UN APPARTEMENT

de type 3 d'une superficie de 61,45 m², situé au 3^{ème} étage du bloc F, accès par l'escalier 1, comportant une entrée, une salle de séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bains, des toilettes, un balcon et les 57/12 330^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales,

MISE À PRIX : 32 400 €

(TRENTÉ DEUX MILLE QUATRE CENTS EUROS) (FRAIS DES POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

OCCUPATION : Les biens dont s'agit sont LOUÉS en vertu d'un contrat de location en date du 1^{er} février 2020 pour une durée de six années moyennant un loyer de 915,00 Euros, charges comprises.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier

des conditions de vente déposé le 4 mars 2021 par Maître Sarah BAYE,

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le TJ de GRASSE.

A PEINE DE NULLITÉ, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du code des procédures civiles d'exécution, cet avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque (avec un justificatif de la provenance des fonds) rédigé à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de GRASSE, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3 000,00 €.

VISITES (SCP ZONINO - ZONINO - TESSIER - 04.93.07.17.94)

Vendredi 22 avril 2022 de 11h00 à 12h00 - Mercredi 27 avril 2022 de 14h00 à 15h00

Signé : Sarah BAYE, avocat

204284

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 26/03/2022, constitution d'une SASU dénommée : RS CARS - Capital : 1 000 €. Siège : 7 chemin du Collet de Baraya, 06670 COLOMARS. Objet : Vente et achat de véhicules d'occasions. Toutes prestations de services à toutes sociétés du groupe. Président : M. RODRIGUEZ Sébastien, 7 chemin du Collet de Baraya, 06670 COLOMARS. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS de NICE.

204296

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2022, constitution d'une SARL dénommée : PAST'N PIZZA OUEST Capital : 1 000 €

Siège : 25 avenue Saint-Augustin, 06200 NICE

Objet : La restauration classique, pizzeria et toutes autres activités de restauration, salon de thé, café.

Gérant : Monsieur Hamza BELHAJ demeurant 4 ter avenue Durante, 06000 NICE.

Co-gérant : Monsieur Mohamed BELHAJ demeurant 62 rue Barberis, 06300 NICE.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS NICE.

204198

SCI RADIONIQUE

SCI au capital de 610 €

Siège social : 9 rue Veillon,

06100 NICE

RCS NICE 340 440 007

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 18/03/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18/03/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur COMBE Yvon, demeurant 508 route de Mons, 83440 TOURETTES et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatives à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce NICE.

204302

8 FIST

SAS au capital de 500 €

3819 route de la Bollène Vésubie,

06450 LA BOLLENE-VESUBIE

RCS NICE n° 841 061 070

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 31/12/2021, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Franck DUQUESNOY sis 3819 route de la Bollène Vésubie, 06450 LA BOLLENE-VESUBIE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

204213



**Société d'expertise comptable
et commissariat aux comptes**
50 bis route de Bellet,
Villa Le Petit Mas, raccourci n° 2
06200 NICE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18/02/2022, il a été constitué une SASU dénommée FANAMENICO.

Capital : 100 Euros apportés en numéraire

Siège : 184 route de Bellet, 06200 NICE
Objet : La société a pour objet en France et dans tous pays : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Durée : 99 années

Président : Nicolas D'ASTA, demeurant au 184, route de Bellet - 06200 NICE - France, né le 14 décembre 1974 à CANNES (Alpes-Maritimes), de nationalité française

Admission aux assemblées et droit de vote :

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix, de sorte que le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Immatriculation : Au RCS de NICE

Pour avis.

204240

INKY BAR

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 Euros
Siège social : Voûte lot 4,
Esplanade des Sablettes,
06500 MENTON
850 498 536 RCS NICE

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 18 mars 2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. Le président.

204192

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/03/2022, il a été constitué une SCI dénommée : LE SAINT PONS - Siège social : 56 bis route de Nice, 06650 LE ROURET. Capital : 1 000 €. Objet : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers, l'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social. Gérant : Marylène ANSELME, 47 chemin des Bourges, 06650 LE ROURET. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRASSE.

204214

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à ASPREMENT du 23/03/2022, il a été constitué une SARL : Dénomination sociale : BRASIESI. Siège : 335 chemin Eugene Grec, Villa SBS, 06790 ASPREMENT. Objet : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous emprunts assortis ou non de garanties destinés au financement desdites acquisitions d'immeubles ou parties d'immeubles ainsi qu'à tous travaux portant sur lesdits immeubles, toutes garanties à conférer sous toutes formes, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE. Capital : 1 000 Euros. Gérance : Monsieur Brannwel, Aimé, Pascal TIBI, demeurant 335 chemin Eugene Grec, Villa SBS, ASPREMENT (06790).

204215

FRAFITO

SAS au capital de 16 538,52 €
Siège social : 06670 CASTAGNIERS,
655 chemin du Roguez
335 014 973 RCS NICE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Par décision de l'associé unique le 17/03/2022, la société FINMED, SAS, dont le siège social est situé 655 chemin du Roguez, 06670 CASTAGNIERS immatriculée sous le n° 910 952 597 RCS NICE, a été nommée en qualité de président, en remplacement de la société EFC.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

204217

SCI DU SQUARE 1

Société civile
au capital de 96 042,88 €
Siège social : 6 avenue de Saissy, Allée du Parc Fiorentina, 06400 CANNES
437 805 765 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 02/09/2021, l'AGM a décidé de transférer le siège social au 33 avenue Pierre Brossolette, 94000 CRETEIL à compter du 03/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Radiation au RCS de CANNES et nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.

204224

ATTRACTION 06

SARL à associé unique
au capital de 8 000 €
10 boulevard Carabacel, 06000 NICE
RCS NICE n° 520 716 044

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 08/03/2022, prenant effet le 08/03/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 5 avenue Giacobi, 06300 NICE.

Validation : RCS NICE.

204219

FINMED

SAS au capital de 1 Euro
Siège social : 06670 CASTAGNIERS,
655 chemin du Roguez
910 952 597 RCS NICE

AVIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 17/03/2022 et des décisions du président en date du 17/03/2022, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 11 506 615 Euros.

La société CONSEILANCE, SARL, dont le siège social est situé Immeuble Sky Valley - 81 avenue Simone Veil 06200 NICE immatriculée sous le n° 819 162 389 RCS NICE, a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

204223

SCI PAPE

Société civile
au capital de 80 035,73 €
Siège social : 6 avenue de Saissy,
Allée du Parc Fiorentina, 06400 CANNES
414 374 751 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 02/09/2021, l'AGM a décidé de transférer le siège social au 33 avenue Pierre Brossolette, 94000 CRETEIL à compter du 03/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au GTC de CRETEIL et radiation au RCS de CANNES.

204242

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/03/2022, constitution d'une SASU dénommée : LES 5 MATS - Capital : 10 000 €. Siège : 32 avenue du Général de Gaulle, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER. Objet : Exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce de restaurant, bar ou brasserie. Président : Monsieur Florian MORELLI demeurant à 32 avenue du Général de Gaulle, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

204295

CLP

SAS au capital de 1 000 €
en liquidation
Siège social : 242 boulevard Jean
Ossola, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
878 918 929 RCS ANTIBES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 30/03/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. LAZARTIGUES Olivier, demeurant 41 chemin de la Peyregoue, bât. A, 06600 ANTIBES pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2020.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'ANTIBES.

Radiation au RCS d'ANTIBES.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TROYES

JUGEMENT DE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Les créances sont à déclarer
dans les deux mois de la publication
au BODACC, auprès du mandataire
judiciaire ou sur le portail
électronique à l'adresse
<https://www.crediteurs-services.com>*

Jugement du 07 septembre 2021

204221 - **SAS LA BONNE ETOILE** - 5 rue des Dames, 10300 SAINT-SAVINE. RCS TROYES 881 642 110 - Ets secondaire : Nom commercial : LA CASCADE - 25, 27 rue Sade, 06600 ANTIBES. Date de cessation des paiements : 11/08/2021. Liquidateur : Me Isabelle BARAULT, 2 place Casimir Périer, BP 4095, 10018 TROYES cedex.

204222

SCI DU SQUARE 2

Société civile
au capital de 65 553,08 €
Siège social : 6 avenue de Saissy,
Allée du Parc Fiorentina, 06400 CANNES
437 805 641 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Le 02/09/2021, l'AGM a décidé de transférer le siège social au 33 avenue Pierre Brossolette, 94000 CRETEIL à compter du 03/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Radiation au RCS de CANNES et nouvelle immatriculation au RCS de CRETEIL.

204243

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD

Avocats
Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8 avenue du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE

GINKO

SCI au capital social de 10 000 €
Siège social : Crystal Palace
27 rue Louis Nouveau, 06400 CANNES
505 004 945 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Par décision extraordinaire en date du 01/03/2022 l'assemblée des associés a décidé du transfert du siège social-etablisement principal :

- De CANNES (06400) - Crystal Palace - 27 rue Louis Nouveau

- Vers CANNES (06400) - 20 avenue Beauséjour avec effet au 01/03/2022

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

La gérance.

204230

RECTIFICATIF

À l'annonce 203998 parue dans le présent journal du 17/03/2020, il faut supprimer dans l'objet social : Transport et;

204233

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAGNES-SUR-MER du 18/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : LCFR. Siège : 26 avenue de Cannes, Route Nationale 7, 06800 CAGNES-SUR-MER. Durée : 99 ans. Capital : 8 000 €. Objet : L'exploitation sous quelque forme que ce soit de tous fonds de commerce de station-service pour la vente au détail de tous carburants, huiles de graissage et généralement tous produits du pétrole, le commerce de tous accessoires, produits alimentaires, objets, marchandises quelconques, l'activité de point relais colis, de détaillant de la Française des Jeux et de restauration sur place et à emporter et l'exécution de tous autres services ayant un rapport avec l'automobile ou intéressant les automobilistes tels que la location ou le lavage de véhicule automobile. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Loïc FIORDARANCIO demeurant 44 avenue des Poilus, 83390 PIERREFEU-DU-VAR. Directrice générale : Mme Céline RAVEZ demeurant 33 impasse des Pignons, 83240 CAVALAIRE-SUR-MER. Immatriculation : RCS d'ANTIBES. **Pour avis.**

204235

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du code civil
Article 1378-1 code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 juin 2007,
Madame Marthe Marie DALMASSO, en son vivant retraitée, épouse de Monsieur Alexandre, NOVELLI, demeurant à NICE (06000), 6 rue Delille.
Née à NICE (06000), le 26 avril 1924.
Décédée à NICE (06000), le 22 janvier 2021.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Charles MARCH, notaire à NICE (06000), 2 boulevard Dubouchage, le 25 février 2021, et d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel, en date du 3 mars 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès dudit notaire, notaire à NICE 2 boulevard Dubouchage, référence CRPCEN : 06005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition dudit acte de contrôle de sa saisine.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

204216

RECTIFICATIF

À l'annonce n° 203757 parue dans le présent journal du 24/02/2022, il y a lieu de supprimer dans l'objet social : Injection botox, et épilation laser. Ainsi que perfusions de vitamines.

204236

PREST'HABITAT

SAS au capital de 1 000 €
7 traverse du Barri, 06560 VALBONNE
RCS GRASSE n° 891 960 296

AVIS

Aux termes d'une AGE du 20/02/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de l'extension de l'objet social à : Rénovation générale, plomberie, électricité, climatisation, chauffagiste, gaz. Il a également été décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 91 chemin du Val Fleuri, 06800 CAGNES-SUR-MER. Enfin Monsieur Smain CHOUGHANE, né le 28/07/1993 et demeurant 138 avenue de Nice, 06800 CAGNES-SUR-MER est nommé président. Radiation RCS GRASSE. Validation : RCS d'ANTIBES.

204237

AVIS DE CONVOCAION

Les associés coopérateurs de la coopérative laitière et d'approvisionnement du Haut Var sont invités à se réunir en assemblée générale au siège de la coopérative, Place de Provence, 06470 GUILLAUMES, le 25 avril 2022 à 14 HEURES.
ORDRE DU JOUR :
- Approbation des comptes 2021.
- Renouvellement du conseil d'administration et élection du bureau.
- Questions diverses.
Les comptes annuels et documents liés à l'article 35 des statuts seront consultables au siège à partir du 9 avril 2022.
Le présent avis tient lieu de convocation.

204241

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 mars 2022, à CANNES. Dénomination : BELLGE. Forme : Société civile immobilière. Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 €. Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Siège social : 43 boulevard d'Oxford, 06400 CANNES. La société sera immatriculée au RCS de CANNES. Gérant : Madame Isabelle AKNIN demeurant 43 boulevard d'Oxford, 06400 CANNES. **Pour avis.**

204279

TRIANGLE 357

SASU au capital de 1 000 €
Acogest, 1343 Route Départementale 1,
06510 CARROS
RCS GRASSE n° 829 898 469

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes d'une AGE du 31/08/2021, prenant effet le 31/08/2021, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société malgré une perte de la moitié du capital social.

204234



CDGFPT DES ALPES-MARITIMES (06)

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

Pouvoir adjudicateur
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06)
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Objet du marché
Location d'espaces aménagés pour le déroulement du test psychotechnique d'un concours, le jeudi 20 octobre 2022

Caractéristiques
Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Durée du marché
De la date de notification de l'ordre de service ; pour la durée de l'opération, cela incluant le jour du test Psychotechnique (JEUDI 20 OCTOBRE 2022) ainsi que les jours de préparation de la logistique, de montage et démontage des mobiliers. Il ne sera pas reconduit.

Modalités d'attribution
Le marché est composé d'un lot unique.

Critères de sélection
Critères de jugement des

candidatures : Les garanties et capacités techniques et financières.

Critères de jugement des offres pondérées :

- **Le prix des prestations**, pondération à 40%

- **La valeur technique** de l'offre, pondération à 60% :

1. Situation géographique du lieu d'épreuves - sur 10 points

2. Les mobiliers et leurs installations - sur 20 points

3. Prestations proposées et les espaces proposés - sur 20 points

4. Dispositifs de sécurité proposés - sur 5 points

5. Mesures sanitaires proposées - sur 5 points

Date limite

Date de clôture : Lundi 09 mai 2022 - 12:00

Date d'envoi du présent avis

25 mars 2022

204211



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE MARITIME COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE SOPHIA ANTIPOLIS

AVIS

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques (articles R.2124-1 à R.2124-12) relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, le préfet des Alpes-Maritimes a été sollicité par la Communauté d'Agglomération de SOPHIA ANTIPOLIS en vue de l'octroi d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports pour une durée de trente ans. Elle concerne l'aménagement, l'utilisation et l'entretien de divers exutoires pluviaux

répartis sur les communes d'ANTIBES JUAN-LES-PINS, VALLAURIS GOLFE-JUAN et VILLENEUVE-LOUBET.

Préalablement à l'ouverture de l'instruction administrative, le préfet des Alpes-Maritimes, conformément à l'article R.2124-5 du C.G.P.P.P, procède à une publicité préalable consistant en un avis publié dans deux journaux à diffusion locale ou régionale, habilités à recevoir des annonces légales diffusées dans le département.

204194

BOULANGERIE PATISSERIE REY ET FILS

SAS au capital de 166 322,09 €
Siège social : 107 avenue de l'Ormée, lot
numéro 7, 21 du Haut Carei,
06500 MENTON
310 699 723 RCS NICE

AVIS

L'AG du 30/03/2021 a pris acte de la cessation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement, M. MALDONADO Roger et Mme BRUN Delphine.
Modification du RCS de NICE.

204300

HOTEL LE GRAND PAVOIS - NOE

SAS au capital de 1 474 300 €
Siège social : 06160 ANTIBES,
5 avenue Saramartel,
4 avenue Notre Dame
791 330 848 RCS ANTIBES

RÉDUCTION DE CAPITAL

Par décision du président le 15/03/2022, il a été décidé de réduire le capital social pour le ramener à 104 300 euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.



204244

Barbara GARCIA

Notaire

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Barbara GARCIA, notaire, titulaire d'un office notarial à VALBONNE, 2 rue du Presbytère, Le Village, CRPCEN 06097, le 28 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SÉPARATION DE BIENS entre Monsieur Vincent Simon DUBUISSON, et Madame Charlotte Adélaïde Julie AUBERT, demeurant ensemble à MOUGINS (06250) 140 chemin des Eaux. Monsieur est né à SURESNES (92150) le 6 décembre 1976, Madame est née à PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) le 25 avril 1975. Mariés à la mairie de PARIS 16^{ème} arrondissement (75016) le 25 mai 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

En application de l'article 1397 du code civil, les créanciers des requérants, ou leurs enfants, pourront s'opposer aux présentes dans un délai de 3 mois de la parution de l'annonce légale, ou de la réception de la lettre recommandée avec avis de réception les informant du changement de régime matrimonial, selon leurs qualités respectives.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Le notaire.

204245

ARISTOTE ATLANTIQUE SUD

Avocats

Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8 avenue du 8 mai 1945, 64100 BAYONNE

«CHAMPSGAIN»

SCI au capital social de : 200 000 €

Siège social : 27 rue Louis Nouveau,

06400 CANNES

434 569 562 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Par décision extraordinaire en date du 01/03/2022 l'assemblée des associés a décidé du transfert du siège social-établissement principal :

- De CANNES (06400) - Crystal Palace - 27 rue Louis Nouveau

- Vers CANNES (06400) - 20 avenue Beauséjour avec effet au 01/03/2022

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.**La gérance.**

204249

PORTOBELLO

SARL au capital de 500 €

5 place Île de Beauté, 06300 NICE

RCS NICE n° 817 946 817

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Aux termes d'une ordonnance du TC de NICE du 17/03/2022, prenant effet ce jour, SELARL BG&ASSOCIÉS représentée par Mme Stéphanie BIENFAIT sis 7 rue De-lille, 06000 NICE a été nommée administrateur provisoire. Validation : RCS NICE.



204253

PAUL & ASSOCIÉS NOTAIRES

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François PAUL, notaire à NICE, associé de la SELAS dénommée «PAUL & Associés - notaires», titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23 boulevard Gambetta et à la résidence de PARIS (11^{ème}), 145 boulevard Voltaire, CRPCEN 06052, le 24 mars 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre :

M. Pierre NAULLEAU, et Mme Lucie NAMIES, retraitée, dt ensemble à SAINT-PAUL-DE-VENCE (06570), rue du Puit Fleuri.

M. est né à LA ROCHELLE (17000) le 16 juin 1959,

Mme est née à PARIS 12^{ème} arrondissement (75012) le 23 septembre 1957.

Mariés à la mairie de LA MOTTE (83920) le 6 août 1992 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean LETOUBLON, notaire à NICE, le 24 juin 1992.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.**Le notaire.**

204250

AVIS

IMPERIA Société civile en liquidation au capital de 914,69 €. Siège social : 6 boulevard Gambetta, 06100 NICE. Siège de liquidation : 12 rue Charcot, 62000 ARRAS - 427 661 046 RCS NICE. 1^{er}) Avis de constitution : Aux termes d'un acte SSP en date à ANTIBES du 14/05/1934, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile. Dénomination sociale : IMPERIA - Siège social : 6 boulevard Gambetta, 06100 NICE. Objet social : L'achat de quarante-six locaux à usage d'habitation ou commercial situés dans un grand immeuble dénommé "IMPERATOR" sis à NICE, boulevard Gambetta n° 4 et 6, la location et l'administration desdits locaux et toutes opérations se rattachant audit objet. Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS. Capital social : 15 000 anciens Francs, constitué uniquement d'apports en numéraire. Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la société au RCS de NICE. 2^{er}) Modifications diverses : Par assemblée du 01/12/1941, le capital social a été porté de 600 000 anciens Francs soit 6 000 Francs soit 914,69 € de 500 anciens Francs soit 5 Francs soit 0,76 €. Par décision unanime des associés en date du 14/03/2022, les associés ont constaté l'arrivée du terme de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Gisèle VIALE, demeurant 12 rue Charcot, 62000 ARRAS, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 12 rue Charcot, 62000 ARRAS. Aux termes de cette même décision, les associés ont décidé de transférer le siège social du 6 boulevard Gambetta, 06100 NICE au 12 rue Charcot, 62000 ARRAS à compter du 14/03/2022, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'ARRAS.

Pour avis, le liquidateur.



204252

M.J BIGANZOLI C. PIEFFET - C. DIMEGLIO S. VILLEMIN - C. DAVERIO

Notaires

5 avenue Gambetta,
06600 ANTIBES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Christian PIEFFET, notaire à ANTIBES (06) du 25/03/2022, il a été constitué une SCI dénommée : COVALARI

Capital : 1 000 € apportés en numéraire.
Siège : 33 boulevard Maréchal Foch, 06600 ANTIBES.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Christophe COLAS-RIBAS demeurant 33 boulevard Maréchal Foch, 06600 ANTIBES.

Co-gérant : Madame Amélie-béatrice VALLINO-LASPOUGEAS demeurant 33 boulevard Maréchal Foch, 06600 ANTIBES.

Cession de parts : Toute cession est soumise à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans.

Immatriculation : RCS ANTIBES.

204247

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 23/12/2021 à NICE, enregistré le 05/01/2022 au Pôle enregistrement de NICE sous le bordereau n° 2022 00003931 référence 0604P61 2022 A 00780 la SNC J.M à LA TURBIE (06230), 2 avenue Albert 1^{er} de Monaco RCS de NICE n° 520 472 713 au capital social de 1 000 € a cédé à Monsieur Thomas MONTROUSSIER et Madame Corinne AGLAE épouse MONTROUSSIER, agissant pour leur compte et pour le compte de la société LA RÉGENCE, à LA TURBIE (06230), 2 avenue Albert 1^{er} de Monaco société en nom collectif RCS de NICE n° 908 275 255 au capital de 1 000 €, le fonds de commerce de débit de boissons, restaurant, débit de tabac, sis et exploité à LA TURBIE, 2 avenue Albert 1^{er}, (06230) moyennant le prix principal de 350 000 €. La jouissance a été fixée au 23/12/2021. Les oppositions seront reçues en la forme légale à peine de forclusion dans les dix jours de la dernière en date des publications légales chez Maître PARRAVICINI Nino, avocat au barreau de NICE, sis 1 rue Foncet, 06000 NICE.

204293

VNT

SARL à associé unique

au capital social de 1 000 €

Siège social : 15 quai du Président Paul

Doumer, 92400 COURBEVOIE

RCS NANTERRE B 843 023 102

AVIS

Gérant : M. Jean-Charles VASSEUR, demeurant : Villa La Vire - 417 allée du Redon, 06370 MOUANS-SARTOUX.

Par délibérations du 19 octobre 2021, l'associé unique a décidé :

- D'adopter comme nouvelle dénomination sociale «INOATES» en remplacement de «VNT».

- De transférer le siège social de la société, au : 14 boulevard Paul Doumer, 06110 LE CANNET, à compter du 19 octobre 2021.

- De porter modification aux dispositions des articles 3 alinéa 1 et 4 alinéa 1 des statuts.

Les actes seront déposés près le greffe du tribunal de commerce de CANNES.

204251

PADOME

SNC au capital de 1 000 €

Siège social : 12 avenue Jean Mermoz,

06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

452 280 274 RCS NICE

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE du 08/08/2019 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. MORALES Dorian, demeurant 39 boulevard Pape Jean XXIII, les Olympiades, 06000 NICE, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée 39 boulevard Pape Jean XXIII, les Olympiades, 06000 NICE.

Mention au RCS de NICE.

204254

FICETEX

Avocats au Barreau de NICE

4 rue Kosma - 06000 NICE

Tél : 04 93 16 27 78 - Fax : 04 93 82 00 54

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE «RLD»

En liquidation

au capital de 1 000 €

Siège social : 12 bis rue des Boers,

Villa la Récompense, 06100 NICE

538 935 917 RCS NICE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les Associés ont décidé par voie de consultation écrite, dont les votes ont été relatés dans le procès-verbal dressé par le liquidateur en date du 28 mars 2022, d'approuver les comptes définitifs de liquidation et donner quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur, et a prononcé la clôture de liquidation.

Les comptes du liquidateur, Monsieur Jérôme RIPART demeurant, place des Lavandières, Le Village, 04240 Braux, seront déposés au tribunal de commerce de NICE.

Le liquidateur.

204303

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à GUILLAUMES en date du 24 mars 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile immobilière
Dénomination : SCI JR.PHILIP & CO
Siège social : 4 avenue du Comté de NICE, 06470 GUILLAUMES

Objet : La société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 €, composé de 100 parts sociales de 10 € chacune.

Gérance :

- Madame PHILIP Julie, demeurant à GUILLAUMES (06470), Quartier les Plans, lieudit Notre-Dame, bâtiment FORCE 06, nommée pour une durée illimitée.

- Monsieur PHILIP Rémy, demeurant à GUILLAUMES (06470), Quartier les Plans, lieudit Notre-Dame, bâtiment FORCE 06, nommé pour une durée illimitée.

Cession de parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable de l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de NICE.

Pour avis.



204220

Etude de Maîtres Antoine LUCIANI et Thomas HERMANT

Notaires associés à NICE
(Alpes-Maritimes),
2 rue Tonduti de l'Escarène

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à PEILLE du 17 février 2022 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ADIUVAT
Siège social : PEILLE (06440), 758 C route des Clues, RD 21, La Grave de Peille.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 €).

Cessions de parts : Toute cession est soumise à agrément.

Objet : Tout commerce d'alimentation générale, épicerie, pâtisserie, vente de fruits et légumes, dépôt de pains, restauration rapide, vente sur place et à emporter, dépôt-relais, traiteur, droguerie et bazar.

L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTIÈME UN DÉCEMBRE de chaque année.

Les co-gérants sont Monsieur Adrien FERACI demeurant à PEILLE (06440), 195B chemin de l'Eglise, La Grave de Peille et Monsieur Téo THIBAUD demeurant à PEILLON (06440), 616 boulevard de la Vallée Borghéas de Peillon.

Société créée sans activité.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis.
Le notaire.

204225

CHANGEMENT DE GÉRANT

Par assemblée générale extraordinaire du 11 février 2022 de la SCI FCA inscrite au RCS NICE n° 889 852 091 (siège : C/o HERMETYS RCS NICE n° 518 560 552 - 34 rue Gioffredo, 06000 NICE) Monsieur Bruno Aldo PALMESE a démissionné du poste de gérant et Madame DI PALMA Rosa, née le 17 octobre 1954 à AVERSA (Italie), mariée sous le régime de la communauté aux acquêts avec Monsieur Francesco ARBOLINO, de nationalité Italienne, demeurant 38 rue Adhémar de Lantagnac à 06500 MENTON, a été nommée gérante à compter du 11 février 2022 pour une durée indéterminée. **Pour avis.**

204298

SOCIÉTÉ DES ENROBÉS DE LA CÔTE D'AZUR

Sigle : SECA

Société en nom collectif
au capital de 226 500 €

Siège social : 52 - CD 2204
06340 LA TRINITÉ
402 780 761 RCS NICE

AVIS

L'assemblée générale mixte du 22 juin 2021 a pris acte de la transmission à effet du 31 décembre 2020, de l'intégralité des 11 250 parts sociales de la société détenues par la société Colas Méditerranée au profit de la société Colas Centre Ouest, devenue Colas France, SAS sise 1 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 PARIS (329 338 883 RCS PARIS).

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de NICE. **Pour avis.**

204225

SSBH

SAS au capital de 1 000 €
157 ancien chemin de Saint-Paul,
06140 VENCE
RCS GRASSE n° 814 456 935

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 29/04/2021, prenant effet le 30/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 11 avenue Marcellin Maurel, 06140 VENCE. Validation : RCS GRASSE. **Pour avis. Le représentant légal.**

204226

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NICE du 24 mars 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : M.D.D.C.
Siège social : 10 bis place Clémenceau, 06140 VENCE.

Objet social : Restaurant, brasserie, salon de thé glacier

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 Euros.

Gérance : Monsieur Diego CABIT demeurant 5 rue de la Foux, 06800 CAGNES-SUR-MER, né le 22 novembre 1990 à CAGNES-SUR-MER (06), de nationalité Française. Monsieur Mathieu D'ANDREA demeurant Résidence Le Provençal, 490 avenue Emile Hugues, 06140 VENCE, né le 4 avril 1990 à CAGNES-SUR-MER (06), de nationalité Française.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de GRASSE.

Pour avis. La gérance.

204239

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 mars 2022, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : D.M.H
Siège social : 955 avenue de la République, Le Clos de Cyan, 06550 LA-ROQUETTE-SUR-SIAGNE.

Capital social : 100 €.

Objet : La réalisation, l'exécution et la direction de tous travaux. L'organisation et la planification de chantiers. Le conseil en bâtiment : L'assistance aux entreprises, la planification, la coordination et le contrôle de l'exécution des marchés, la sélection, le contrôle et l'exécution de travaux de toutes natures et autres activités annexes afférentes au bâtiment.

Durée : 99 années.

Président : M. Dylann HERBRECHT, demeurant 955 avenue de la République, Le Clos de Cyan, 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE.

Conditions d'exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions est libre.

La société sera immatriculée au RCS de CANNES.

Pour avis.

204238

RECTIFICATIF

À l'annonce 203039 parue dans le présent journal du 30/12/2021, il fallait lire : L'AGE est du 31/01/2022 et non le 15/12/2021. **Pour avis.**

204229



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS DE GRASSE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.

Correspondant : M. le président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 - 06131 GRASSE Cedex,
Tél. : 04 97 05 22 00
Télécopieur : 04 92 42 06 35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

Adresse internet : <http://www.paysdegrasse.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet de l'accord-cadre : Acquisition de livres et mission de conseil - Lot 01 : Ouvrages boutique destinés à la vente.

CPV - Objet principal : 22113000-5 Livres de bibliothèque

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne uniquement le lot 01 relatif à l'acquisition d'ouvrages en lien avec la parfumerie, la mode et ses accessoires, le flaconnage, la chimie et la botanique et une mission de suivi et de conseil et d'orientation bibliographique. Le lot 02 a été notifié le 5 octobre 2021.

Lieu de livraison : Musée International de la Parfumerie (MIP), 2 boulevard du jeu de Ballon, 06130 GRASSE

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour se terminer le 04/10/2022. Il est renouvelable et chaque période de reconduction tacite sera du 05/10 au 04/10, soit par période de 12 mois.

L'accord-cadre prendra fin au plus tard le 04/10/2025. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

Forme de l'accord-cadre
Accord-cadre à bons de commande sans minimum mais avec un maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

- Lot 01 : Ouvrages boutique destinés à la vente

Pas de montant minimum par période
Montant maximum par période : 25 000 € HT

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui.

Prestations divisées en lots : Oui.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/

ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Groupement conjoint ou solidaire. Unité monétaire utilisée, l'Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération et des sous-critères énoncés dans le règlement de consultation.

1. Critère Organisation, procédures de commande/livraison, qualité suivi et service après-vente pondéré à 50 %

2. Critère Rabais proposé par le soumissionnaire au regard de l'article C de l'acte d'engagement pondéré à 20 %

3. Critère Livraisons/Délais pondéré à 20 %

4. Critère Mission de conseil pondéré à 10 %

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Mardi 26 avril 2022, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur : www.marches-securises.fr

Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE.

Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20220325W2_01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de GRASSE.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 GRASSE Cedex,
Tél. : 04 97 05 22 00,

Télécopieur : 04 92 42 06 35

Courriel : commande@paysdegrasse.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 mars 2022

204246

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constituée une société par acte sous seing privé, en date du 22 mars 2022, à CHATEAUNEUF-GRASSE. Dénomination : Dedra. Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : L'acquisition d'un bien immobilier, l'administration, la gestion et l'exploitation par location-meublée dudit bien immobilier et/ou de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autre. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1 000 Euros. Siège social : 1159 chemin de Saint-Jeume, 06740 CHATEAUNEUF-GRASSE. La société sera immatriculée au RCS de GRASSE. Gérant : Monsieur Johann EISENBERG demeurant 29 route de Cannes, 06650 OPIO.

Pour avis.

204227

AD EPICERIE

SASU au capital de 3 000 €
33 boulevard Pasteur, 06000 NICE
RCS NICE n° 851 388 454

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision de l'associé unique du 31/12/2021, prenant effet ce jour, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Monsieur Anis BALGHAJJI sis 28 boulevard de Magnan, 06200 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

204281

VVGFAMILLE

SAS au capital de 1 500 €
1752 Route Nationale 7,
06270 VILLENEUVE-LOUBET
RCS ANTIBES n° 900 618 703

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aux termes d'une AGE du 22/03/2022, prenant effet le 22/03/2022, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Didier MATTEI demeurant à 2 rue des Palmiers, 06600 ANTIBES. RCS ANTIBES.

204282

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2022, constitution d'une SARL dénommée : GARAGE PERRIER MOTOR S

Capital : 86 000 €
Siège : 241 chemin Four Maillet, 06260 LA PENNE

Objet : Mécanique, réparation auto VL VU PL TP, compétition, achat, vente, préparation et restauration.

Gérant : Monsieur Sébastien PERRIER demeurant 241 chemin Four Maillet, 06260 LA PENNE.

Co-gérant : Madame Fabienne SANTARELLI demeurant 241 chemin Four Maillet, 06260 LA PENNE.

Co-gérant : Mademoiselle Marion PERRIER demeurant route de la Comba, 06830 TOUDON.

Co-gérant : Monsieur Jérémie PERRIER demeurant 9 rue des Laves, 06830 GILLETTE.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS NICE.

Pour avis.
La gérance.

204283

SAS F.F.

Au capital de 100 €
14 bd Maréchal Joffre,
06310 BEAULIEU-SUR-MER
RCS NICE n° 533 025 326

AVIS

Par assemblée générale extraordinaire du 29/03/2022 de la SAS F.F., il a été décidé de transférer le siège social au 57 ter rue du Maréchal Joffre, 06000 NICE, à compter du 29/03/2022. Il a également été décidé de fermer l'établissement secondaire dans le ressort situé au 9 rue Puget, 06100 NICE à compter du 29/03/2022. Formalité sera faite au RCS de NICE.

Pour avis.
Le président.

204280

SMART GOOD THINGS

Société par actions simplifiée
au capital de 67 000 €
Siège social : 1 boulevard Paul Doumer
06110 LE CANNET
835 305 426 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 9 février 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante :

4 rue Bernard Palissy, 92800 PUTEAUX.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera immatriculée au greffe de NANTERRE.
Le président.

204287

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/03/2022, il a été constitué une SCI dénommée : SEASIDE SOUTH

Capital : 1 500 € apportés en numéraire.
Siège : 92 boulevard du Président Wilson, C/o SELFBURO, 06160 ANTIBES.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Soren VESTERGAARD-POULSEN demeurant 16 Addison Road, W 14 8 DJ LONDRES (Royaume-Uni).

Co-gérant : Madame Maiken LARSEN épouse VESTERGAARD-POULSEN demeurant 16 Addison Road, W14 8 DJ LONDRES (Royaume-Uni).

Cession de parts : Toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément préalable de la gérance statutaire donné conjointement ou par un seul gérant en cas de décès ou de retrait du co gérant.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS ANTIBES.

204288

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à VILLEFRANCHE-SUR-MER en date du 29 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CINEVERSE.AI

Siège social : 6 avenue Louise Bordes, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER.

Capital : 1 000 euros.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation.

Objet : La création, la conception, le développement, la réalisation, l'exploitation, la gestion, et la commercialisation de logiciels, progiciels et de tous développements informatiques, pour son propre compte ou pour le compte de tiers ou en partenariat avec des tiers, pour la promotion commerciale et la publicité.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Se font conformément aux dispositions statutaires.

Transmission des actions : Se fait conformément aux dispositions statutaires.

Président : M. Adrian LUGOL demeurant 6 avenue Louise Bordes, 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER.

Directeur général : M. Vincent LOPEZ demeurant 4 rue du Verbois, 75003 PARIS.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

204290

DISSOLUTION AVEC TUP

THE SIERRA CHALET COMPANY
SASU

Capital : 1 000 €
Siège : 1 rue Montaigne
C/o PACTE CONSULTANTS
06400 CANNES
RCS CANNES 822 417 374

Suivant décision en date du 31/01/2022, l'associé unique, la société THE ARGONAUT RETAIL LIMITED, dont le siège social est situé North House, 198 High Street – Tonbridge – KENT TN9 1BE (Royaume-Uni), a décidé la dissolution sans liquidation de la société THE SIERRA CHALET COMPANY, par application de l'article 1844-5 al.3 du code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société THE SIERRA CHALET COMPANY à la société THE ARGONAUT RETAIL LIMITED, à l'issue du délai d'opposition qui est de 30 jours à compter de cette publication. La société THE SIERRA CHALET COMPANY sera radiée au RCS de CANNES.

204285

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VILLENEUVE-LOUBET du 25 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SERVICE NAVAL PORT VAUBAN.

Siège : 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 261 avenue du Logis de Bonneau.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

Capital : € 2 000.
Objet : Toutes prestations de services concernant le nautisme, la construction, la réparation, le convoyage, intermédiaire en matière de manutention, de transport de bateaux, de stockage de navires, de location avec ou sans équipage de tous types de bateaux et toutes prestations de services s'y rapportant. La vente d'accas-tillage et de pièces détachées. L'achat, la vente de bateaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Luis MARTINS PACHECO, demeurant à 06270 VILLENEUVE-LOUBET, 261 avenue du Logis de Bonneau.

204286

A.A.R.P.I. EOS ASSOCIÉS

Avocats aux barreaux
de NICE et de PARIS
eos-associés.com

QUITASTE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 470,58 €
Siège social : 10 rue Blacas, 06000 NICE
RCS NICE 878 762 889

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 22/03/2022, le président de la société a constaté l'émission de 9 735 actions ordinaires nouvelles, souscrites en totalité en numéraire et par compensation de créances liquides et exigibles. Par suite, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 97,35 € et se trouve porté à la somme de 1 567,93 €. Les statuts ont été mis à jour en conséquence. **Pour avis.**

204292

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/04/2022, il a été constitué une SAS dénommée : N.S CONSULTING - Capital : 1 000 €. Siège : 26 avenue Villermont, 06000 NICE. Objet : Activité de conseils et de stratégie en immobilier ainsi que toute transaction immobilière. Président : Madame Nicole SERRUYA demeurant à 26 avenue Villermont, 06000 NICE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE. **Pour avis. Le représentant légal.**

204289

AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Capital 148 000 €

Siège : Rue Costes et Bellonte, BP 3331,
06206 NICE Cedex 3
RCS NICE 493 479 489

AVIS

Lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes 2021, qui s'est tenue le 22 mars 2022, il a été procédé au renouvellement de la totalité du conseil de surveillance dont le mandat était arrivé à échéance le même jour :

Membres sortants :
Monsieur Jean-Pierre SAVARINO
Monsieur Eric CIOTTI
Madame Monique AGIER
Monsieur Bernard KLEYNHOFF
Monsieur Christian ESTROSI
Monsieur Marco TRONCONE
Monsieur Jean MOUTON
Madame Dorothee PINEAU
Madame Catia TOMASETTI
Madame Elisabetta DE BERNARDI DI VALSERRA

Monsieur Marco PICCININI
Monsieur Pierre BENOIST D'ANTHENAY
Madame Fanny GRILLO
Madame Sabine LE GAC

Membres entrants :
Monsieur Jean-Pierre SAVARINO
Monsieur Eric CIOTTI
Madame Monique AGIER
Monsieur Bernard KLEYNHOFF
Monsieur Joseph SEGURA
Monsieur Marco TRONCONE
Monsieur Jean MOUTON
Madame Ghislaine DOUKHAN
Madame Maria Sole ALIOTTA
Madame Elisabetta DE BERNARDI DI VALSERRA

Monsieur Salim ZEGHDAR
Monsieur Pierre BENOIST D'ANTHENAY
Madame Fanny GRILLO
Madame Sabine LE GAC

204291

AVIS DE TRANSFORMATION

HIPPOCRATE INVESTISSEMENT, SARL au capital de 7 650 000 €, sise Allée des Arts Graphiques, SAINT-LAURENT-DU-VAR (06700) RCS ANTIBES 438 016 560. Suivant AGE du 28/03/2022, il a été décidée la transformation, sans création d'une nouvelle personne morale, de la société en SAS à compter du 28/03/2022. Capital - Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7 650 000 €. Il est divisé en 7 650 parts sociales de 1 000 € chacune. - Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 7 650 000 €. Il est divisé en 7 650 actions de 1 000 € chacune entièrement libérées. Forme - Ancienne mention : SARL - Nouvelle mention : SAS. Administration - Anciennes mentions : Alexandra CITTADINI, co-gérant, sise 40 chemin du Peymont, 06610 LA GAUDE; Pierre ALEMANNON, co-gérant, sis 1 promenade St-Honoré II, Les Jardins d'Apolline, 98000 MONACO; Sylvie PARRINI, co-gérant, sise 1 promenade St-Honoré II, Les Jardins d'Apolline, 98000 MONACO. Nouvelles mentions : Alexandra CITTADINI, 40 chemin du Peymont, 06610 LA GAUDE. Directeur Général; H2I, SARL au capital social de 1 673 846 €, sise 1 promenade Honoré II, bloc A - 1^{er} ETG - lot A10, 98000 MONACO; Président. Mentions complémentaires : Tout associé justifiant de l'inscription en compte de ses actions peut participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.

Les Petites Affiches
DES AFFAIRES - NANTIERES
RÉDACTION D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE



204297



COMMUNE DE SAORGE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - TRAVAUX

ALPES-MARITIMES - SAORGE - CHAPELLE SAINT-SÉBASTIEN DES PÉNITENTS ROUGES - RESTAURATION GÉNÉRALE ET AMÉNAGEMENT

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice : Commune de SAORGE (06), avenue Davéo, 06540 SAORGE
Tel : 04 93 04 51 23

Courriel : mairie.saorge@wanadoo.fr

Principale activité du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques

Adresse internet du pouvoir adjudicateur : <http://www.saorge.fr>

Site du profil d'acheteur :

<https://www.marches-securises.fr>

Description du marché

Objet du marché : Restauration générale et aménagement de la Chapelle Saint-Sébastien des Pénitents Rouges

Lieu d'exécution : Place Ciapagne - 06540 SAORGE

Caractéristiques principales

Type de marché : Travaux - Exécution

Type de procédure : Procédure adaptée

Division en lots :

Lot n° 01 : Maçonnerie – Charpente – Couverture lauzes - Zinguerie

Lot n° 02 : Menuiseries intérieures et extérieures – Ferronnerie – Peinture

Lot n° 03 : Restauration de peintures murales

Lot n° 04 : Electricité - Lustrerie

Lot n° 05 : Plomberie – Ventilation

Durée du marché ou délai d'exécution :

Tranche ferme : 6 mois (à compter de la date de notification du marché).

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

Des variantes seront prises en considération : Non

L'avis implique un marché public.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Juillet 2022

Conditions de délai

Date limite de réception des offres :

Vendredi 29 avril 2022 à 16h00

Conditions relatives au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :

Les entreprises peuvent présenter leur offre individuellement ou bien sous forme de groupement solidaire ou conjoint. Il est interdit aux candidats de présenter pour chaque marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un lot ou l'ensemble des lots.

Cependant il est rappelé aux candidats que, conformément à l'article 10 du code des marchés publics, ils ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus.

La constitution d'un groupement

d'entreprises devra se faire au stade du présent appel d'offre, l'agrément de la candidature valant agrément de chacun des membres du groupement.

Chaque membre du groupement d'entreprises doit remettre, sous peine de non-conformité toutes les pièces énumérées dans les modalités d'envoi des candidatures.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre : Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Recevabilité du dossier administratif

Capacités techniques, professionnelles et financières des candidats, appréciées notamment à travers leurs références et les moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre.

Capacités techniques :

Qualifications professionnelles et/ou sur références équivalentes

Les certificats de qualifications professionnelles QUALIBAT, et/ou sur références comportant des travaux de même importance dans les monuments historiques que ceux prévus tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

LOT N° 01 – MAÇONNERIE – CHARPENTE – COUVERTURE LAUZES – ZINGUERIE : Entreprise disposant des références suivantes :

- Liste des personnes destinées à réaliser les travaux demandés avec mention de leur formation de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle

- Liste des travaux similaires exécutés par ces personnes durant les 5 dernières années par ces personnes

- Certificat de capacité d'Architectes du Patrimoine ou d'ACMH

LOT N° 02 – MENUISERIES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES – FERRONNERIE – PEINTURE : Entreprise disposant des références suivantes :

- Liste des personnes destinées à réaliser les travaux demandés avec mention de leur formation de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle

- Liste des travaux similaires exécutés par ces personnes durant les 5 dernières années par ces personnes

- Certificat de capacité d'Architectes du Patrimoine ou d'ACMH

LOT N° 03 – RESTAURATION DE PEINTURES MURALES : Entreprise disposant des références suivantes :

- Liste des personnes destinées à réaliser les travaux demandés avec mention de leur formation de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle

- Liste des travaux similaires exécutés par ces personnes durant les 5 dernières années par ces personnes

- Certificat de capacité d'Architectes du Patrimoine ou d'ACMH

Si seule l'attestation sur l'honneur est remise, il est indiqué que le candidat retenu devra produire dans le délai requis par le pouvoir adjudicateur du marché les justificatifs sociaux et fiscaux (NOT12).

4) Une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec

- Liste des travaux similaires exécutés par ces personnes durant les 5 dernières années par ces personnes

- Certificat de capacité d'Architectes du Patrimoine ou d'ACMH.

LOT N° 04 – ELECTRICITE – LUSTRIERIE : Entreprise disposant des références suivantes :

- Liste des personnes destinées à réaliser les travaux demandés avec mention de leur formation de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle

- Liste des travaux similaires exécutés par ces personnes durant les 5 dernières années par ces personnes

- Certificat de capacité d'Architectes du Patrimoine ou d'ACMH.

LOT N° 05 – PLOMBERIE – VENTILATION : Entreprise disposant des références suivantes :

- Liste des personnes destinées à réaliser les travaux demandés avec mention de leur formation de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle

- Liste des travaux similaires exécutés par ces personnes durant les 5 dernières années par ces personnes

- Certificat de capacité d'Architectes du Patrimoine ou d'ACMH.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire à l'appui des candidatures :

- Déclaration du candidat (DC2) comprenant la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles

- Lettre de candidature établie sur papier à entête commerciale ou (DC1)

Autres justificatifs / Commentaires :

Composition des candidatures

Les renseignements et justifications concernant les capacités juridiques, techniques, économiques et financières des candidats.

- Certificats :

1) La copie des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ou une autre structure.

2) La déclaration attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir.

3) Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, attestant que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales au 31 décembre 2019, conformément à l'article 46 du code des marchés publics, ou bien (NOT12).

Si seule l'attestation sur l'honneur est remise, il est indiqué que le candidat retenu devra produire dans le délai requis par le pouvoir adjudicateur du marché les justificatifs sociaux et fiscaux (NOT12).

4) Une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec

des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3, L620.3 du code de travail.

5) Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L234-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

- Attestations d'assurances

- Extrait Kbis ou un certificat d'authentification de la structure

- Références de prestations similaires de moins de 3 ans faisant apparaître la désignation des maîtres d'ouvrage, l'importance des travaux, le coût des travaux, l'année de réalisation, la méthodologie utilisée et les moyens techniques et humains affectés à ces travaux.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et après une phase de négociation engagée par le représentant du pouvoir adjudicateur :

- Le prix des prestations : 40 %

- La valeur technique : 60 %

(Cf. règlement de consultation)

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier : SAORGE_06_20220328W2_01

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Commune de SAORGE

Avenue du Docteur Joseph Davéo,

06540 SAORGE

04 93 04 51 23

mairie.saorge@wanadoo.fr

ASSELIN Economistes

Vérificateur des Monuments Historiques

Economiste de la construction

30 rue Jubé de la Pérelle,

91410 DOURDAN

01 60 81 18 81

contact@asselin-economistes.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

MADELENAT ARCHITECTURE

représentée par Monsieur Antoine

Madelénat Architecte en Chef des

Monuments Historiques

58 rue Monsieur le Prince, 75006 PARIS

01 43 22 19 28

contact@madelenat.archi

Date d'envoi du présent avis : 28/03/2022

204301

J3R

SARL à associé unique
au capital de 100 €

575 chemin des Roques, Camin Estreich,
06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
RCS CANNES n° 899 644 348

AUGMENTATION
DE CAPITAL

Aux termes d'une AGE du 07/07/2021, prenant effet le 15/06/2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 825 000 €.

Nouveau capital : 825 100 €.
Validation : RCS de CANNES.

204212

SCI RADIONIQUE

En liquidation au capital de 610 €
Siège social : 9 rue Veillon, 06100 NICE
RCS NICE 340 440 007

CLÔTURE DE
LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 21/03/2022 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 21/03/2022.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce NICE.

204232

SCI EL SOL.

SCI au capital de 285 200 €
19 avenue El Sol, 06160 JUAN-LES-PINS
RCS ANTIBES n° 487 661 720

NOMINATION
DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une AGE en date du 17/01/2022, prenant effet ce jour, suite au décès de M. Jacques LAMADIEU ont été nommés co-gérants M. Philippe LAMADIEU sis 19 avenue El Sol, 06160 ANTIBES et M. Pascal LAMADIEU sis rue Paul Langevin, BP 344, ABIDJAN (Côte d'Ivoire). Validation : RCS d'ANTIBES.

204248

NAXIOME
DEVELOPPEMENT

SARL au capital de 1 300 000 €
Siège social : 1360 route des Dolines,
Cardoulines B1, 06560 VALBONNE
893 969 212 RCS GRASSE

AUGMENTATION
DE CAPITAL

Aux termes des AGE en date du 17 mars 2022 et du 25 mars 2022, le capital social a été augmenté de 600 000 € pour être porté à 1 900 000 €.

204264

A.M.A. SELECTIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 576 €
Siège social : 54 avenue de Lérins,
06400 CANNES
794 870 261 RCS CANNES

**AUGMENTATION
DE CAPITAL**

Suivant procès-verbal en date du 16 mars 2022, par décision de l'assemblée des associés, le capital social a été augmenté de 94 € pour être porté à la somme de 2 670 €.

Suivant procès-verbal en date du 22 mars 2022, le président a constaté la réalisation de l'augmentation de capital.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Le représentant légal.

204265

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/03/2022 il a été constitué une société par actions simplifiée :

Dénomination sociale : BAKI BAT
Siège sociale : C/o SAP, 6 bis avenue
Durante, 06000 NICE
Forme : SAS
Capital : 1 000 Euros
Objet social : Maçonnerie gros œuvre
Président : M. BASKIN Abdulkali né le 05/02/1957 à KIGI (Turquie), demeurant 22 rue Assalit, 06000 NICE.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NICE.

204270

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 21/37 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Mis fin à la période d'observation et prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de **M. Alain Joseph RODOLICO** - culture de fruits oléagineux - St Jean de la Rivière - Chemin du Collet - 06450 UTELE. Désigné la SELARL FUNEL ET ASSOCIES représentée par Me JEAN-PATRICK FUNEL en qualité de mandataire liquidateur. Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant. **Pour extrait conforme, NICE, le 21 mars 2022. Le greffier.**

204276

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 21/33 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a : Renouvelé la période d'observation pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 27 septembre 2022 dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au nom de **Mme Nahauande TAZI** - infirmière - chez RESODIL - 26 avenue St-Sylvestre, 06100 NICE. **Pour extrait conforme NICE, le 21/03/2022. P/Le greffier en chef.**

204267

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 21/52 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements au 21 mars 2022, de **Mme Pauline Marie, Claudie MAES** - agent commercial - Conseillère en immobilier - Riviera Palace - 39 T bd de Cimiez, 06000 NICE. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois. Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant. Désigné Maître Jean-Patrick FUNEL de la SELARL FUNEL ET ASSOCIES en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, NICE le 21 mars 2022. Le greffier.**

204268

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 22/02 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements au 20 janvier 2022, de **Mme CONE Noumanignan** - infirmière libérale - RESODIL, 96 bd Gambetta, 06000 NICE. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois. Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant. Désigné Maître Jean-Patrick FUNEL de la SELARL FUNEL ET ASSOCIES en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, NICE le 21 mars 2022. Le greffier.**

204269

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 22/03 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Constaté l'état de cessation des paiements de **Mme Anne LAMAUD** - infirmière libérale - 62 avenue Cyrille Besset, 06 NICE et en a fixé provisoirement la date au 25 janvier 2022. Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixe une période d'observation de 6 mois. Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant. Désigné Maître Dorian GUERY de la SELARL GUERY en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers. **Pour extrait conforme, NICE le 21 mars 2022. Le greffier.**

204275

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 20/48 - Par jugement en date du 21 mars 2022 la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Ordonné la prolongation exceptionnelle de la période d'observation pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 15 août 2022, dans la procédure de redressement judiciaire de **Mme Adriana CRETU** - infirmière - 24 bis av Cochrane, 06500 MENTON. **Pour extrait conforme, NICE, le 21 mars 2022. Le greffier.**

204271

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 21/36 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Mis fin à la période d'observation et prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de **M. Franck PORTANERI**, exerçant une activité agricole de culture de fruits à pépins et noyaux demeurant à FALICON, 3670 route du Mont-Chauve. Désigné la SELARL FUNEL ET ASSOCIES représentée par Me JEAN-PATRICK FUNEL en qualité de mandataire liquidateur. Désigné Mme Pascale DORION en qualité de juge commissaire titulaire et Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL en qualité de juge commissaire suppléant. **Pour extrait conforme, NICE, le 21 mars 2022. Le greffier.**

204272

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 17/40 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire de **Mme Geneviève MARINO** - infirmière - 9 bd Gorbella, 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 21 mars 2022. Le greffier.**

204273

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 98/41 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé : La clôture du redressement judiciaire de l'association **NICE HAND-BALL COTE D'AZUR** - 2 place du Général de Gaulle, 06000 NICE. **Pour extrait conforme, NICE, le 21 mars 2022. Le greffier.**

204274

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 21/8 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE : Met fin à la période d'observation. Arrête le plan de sauvegarde de la **Selarl DAZ AVOCATS** - 3 rue de la Préfecture, 06300 NICE sur une durée de 10 ans. Désigne la SELARL FUNEL ET ASSOCIES représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL, en qualité de commissaire à l'exécution du plan. Maintient la SELARL FUNEL ET ASSOCIES représentée par Maître Jean-Patrick FUNEL en qualité de représentant des créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances. **Pour extrait conforme, NICE, le 21 mars 2022. Le greffier.**

204266

RECTIFICATIF

À l'annonce 203911 parue le 10 mars 2022, concernant la cession de fonds POLYTECH HEALTH & AESTHETICS FRANCE SARL et POLYTECH HEALTH & AESTHETICS GmbH, il y a lieu de lire que l'enregistrement a eu lieu au SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT GRASSE et que les oppositions seront reçues pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance à la MJM Froelich & Associés, mandataires judiciaires, 36 rue Paul Cézanne 68100 MULHOUSE.

204278

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 20/20 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Arrêté le plan de redressement judiciaire sur une durée de 10 ans, de **Mme MACHNIEWICZ épouse SZYMANSKI Agnieszka Malgorzata** agent commercial 19 avenue St Roman - 06240 BEAUSOLEIL. Désigné Maître Denis GASNIER de la SCP BTSG en qualité de commissaire à l'exécution du plan. Maintenu Maître Denis GASNIER de la SCP BTSG en qualité de représentant des créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances. **Pour extrait conforme, NICE, le 21 mars 2022. Le greffier.**

204277

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 21/1 - Par jugement en date du 21 mars 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a : Mis fin à la période d'observation. Arrêté le plan de redressement de **Maître Christophe ROSA** - avocat - ARCOLE - L'AIGLON - 2229 route des Crêtes - 06560 VALBONNE, sur une durée de 10 ans. Désigné la SELARL FUNEL ET ASSOCIES représentée par Me Jean-Patrick FUNEL en qualité de commissaire à l'exécution du plan. Maintenu la SELARL FUNEL ET ASSOCIES représentée par Me Jean-Patrick FUNEL en qualité de représentant des créanciers jusqu'à la fin de la procédure de vérification des créances. **Pour extrait conforme, NICE, le 21 mars 2022. Le greffier.**

204208

PHENIX

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €**
Siège social : 30 boulevard Sadi Carnot,
Villa Norbert, 06110 LE CANNET
798 849 451 RCS CANNES

**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

Suivant procès-verbal en date du 17 mars 2022, l'associé unique a décidé de nommer M. Edouard DELCOURTE, demeurant 230 chemin des Basses Bréguères, 06600 ANTIBES, en qualité de gérant, en remplacement de M. François DELECOUR.

Mention sera portée au registre du commerce et des sociétés de CANNES.
La gérance.

204119

**CLÔTURE DE
LIQUIDATION**

Dénomination : S20.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 5 000 Euros.
Siège social : 261 avenue des Courcettes, lotissement des Courcettes, villa 20, 06220 VALLAURIS.
RCS ANTIBES : 828 344 846.

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Stefano OTTUSO demeurant 261 avenue des Courcettes, lotissement des Courcettes, villa 20, 06220 VALLAURIS et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS d'ANTIBES.
Le liquidateur.

204263



VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

AVIS DE MARCHÉ - TRAVAUX

Organisme acheteur : Ville de SAINT-LAURENT-DU-VAR (06)

Contact : Monsieur le Maire, 222 esplanade Levant, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (France).

Tél. +33 4 92 12 42 42.

Courriel : commande.publique@saintlaurentduvar.fr

URL : <http://www.saintlaurentduvar.fr/>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : AUDIT FINANCIER ET ORGANISATIONNEL DES ASSOCIATIONS SPORTIVES SUBVENTIONNÉES PAR LA COMMUNE

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution : Commune de Saint-Laurent-du-Var 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR

Quantité ou étendue du marché : Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum et avec maximum dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière

suivante :

Montant maximum par période : 17 000 € HT

Le marché est d'une durée de 12 mois, reconductible par décision tacite 3 fois, pour les mêmes montants et la même durée, pour une durée maximale de 48 mois sauf dénonciation par la collectivité trois mois avant la date anniversaire.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois.

Durée de validité des offres : 120 jour(s)

Type de procédure : Procédure adaptée

Critères d'attribution :

Renseignements complémentaires : Séance d'ouverture des plis non publique

Date limite de réception des offres : Mardi 19 avril 2022 - 22:00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : Français.

Date d'envoi du présent avis : 29 mars 2022

204259

TOPCOPRO

SAS au capital de 1 000 €
37-41 boulevard Dubouchage,
C/o REGUS, 06000 NICE
RCS NICE n° 892 610 429

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes d'une AGE du 13/01/2022, prenant effet ce jour, Madame Cécile COHEN est nommée présidente du conseil d'administration, Monsieur NIDDAM Ari est nommé directeur du conseil d'administration et Monsieur MAMAN David est nommé secrétaire du conseil d'administration. Messieurs COHEN Frédéric, BOUSSELMI Mohamed et DOUKHAN Jean-Claude font également partis des membres du conseil. Validation : RCS NICE.

204256



TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

CHARLOTTE, SASU de 50 000 €, 6 impasse Beau Soleil, Golfe-Juan, 06220 VALLAURIS, RCS ANTIBES 824 346 563. Par délibération du 14/02/2022, l'actionnaire unique a décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège au 56 boulevard Alexandre III, 06400 CANNES. Pour avis.

204257

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ENERGIE HABITAT.
Forme : SASU.
Capital social : 1 000 €uros.
Siège social : 17 av Raymond Comboul, 06000 NICE.
899 802 599 RCS de NICE.
Aux termes de l'AGE en date du 3 janvier 2022, le président a décidé, à compter du 3 janvier 2022, de transférer le siège social à 7 rue Diderot, 06000 NICE.
Mention sera portée au RCS de NICE.

204262

BG Holding

Société par actions simplifiée
au capital de 100 €
Siège social : C/o Pôle Immobilier -
540 1^{ère} Avenue, 06600 ANTIBES
909 714 172 RCS ANTIBES

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant procès-verbal du 24 mars 2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de 1 590 713 €, par l'émission au pair de 1 590 713 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune et constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital, le capital ayant été porté à 1 590 813 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.

204294

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/03/2022 à CANNES, il a été constitué une société à capital variable, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU
Dénomination : 4M FRANCE
Siège : 29 bd de la Ferrage, 06400 CANNES.

Objet social : L'industrialisation, La fabrication, le développement, la conception de revêtement décoratifs spécifiques, la commercialisation de produits décoratifs. Le covering, la protection et la pose de toutes matières adhésives de décoration, la formation continue d'adulte, La création de franchises et sa commercialisation.

Durée : 99 ans.
Capital initial : 7 500 €.
Capital minimum : 750 €.
Capital maximum : 20 000 €.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité.

Agrément : La cession des actions à un tiers est soumise à agrément.

Président : Monsieur ZENEZINI Anthony, demeurant 27 bd du Moulin, 06400 CANNES.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CANNES.

204261



MAIRIE DE LEVENS

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur et organisme qui passe le marché : Monsieur le Maire - Commune de LEVENS - 5 place de la République - 06670 LEVENS.

Type de marché : Marché public de services.

Objet du marché et lieu d'exécution : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et à l'extension du restaurant communal « La piscine ». 716 route de la Piscine - 06670 LEVENS.

Numéro de marché : 2022MOE0000010000. CPV : 71200000-0.

Type de procédure : Marché à procédure adaptée en application des articles L2123-1; R2123-1; R2123-4 et R2123-5 du code de la commande publique.

Caractéristiques principales : L'ouvrage à réaliser appartient à la catégorie d'ouvrage : Opération de réhabilitation de bâtiment. (article R2431-3 du code de la commande publique)

Conformément à l'article R2431-1 du CCP, le présent marché a pour objet de confier au maître d'œuvre les éléments de missions suivants :

- Tranche Ferme : DIA; AVP;
- Tranche optionnelle : PRO; ACT; VISA; DET; OPC; AOR.

Le contenu de chaque élément de mission est défini dans les articles R2431-1 à R2431-23 du code de la commande publique.

Date prévisionnelle de début des prestations : Deuxième trimestre 2022.

Durée du marché :

Le délai d'exécution du marché est de vingt-quatre (24) mois; à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le début des missions.

Critères d'attribution :

Les critères de jugement des candidatures et des offres étaient détaillés dans le règlement de consultation.

- Le montant des prestations noté sur 60 points

- La valeur technique de l'offre notée sur 40 points

Titulaires du marché :

Mandataire : Géraldine FIAT
ARCHITECTE DPLG 15 rue Michelet "Le Michelet" 06100 NICE

Tel : 09 64 31 41 51 / 06 09 95 19 81

Email : gefiat-archi@orange.fr

N° SIRET : 352 340 400 00055

SASU BET DIMA. Bureau d'études TCE
8 rue JP Pasqualini - Le Sapho Entrée C,
06800 CAGNES SUR MER

Tel : 04 92 08 16 13.

Mail : contact@bet-dima.fr.

N° SIRET : 530 158 070 00066

Montant de l'offre : 32 800 € HT

Date de notification du marché : 29 mars 2022.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs; CS 61039; 06050 NICE Cedex.

Téléphone : 04 89 97 86 00.

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.ta-nice.juradm.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffier du tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs - CS 61039, 06050, NICE Cedex 1, F.

Téléphone : (+33) 4 89 97 86 00

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

Adresse internet : <http://www.ta-nice.juradm.fr>

Délais d'introduction des recours : Possibilité de recours dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.

Possibilité de recours dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Renseignements d'ordres administratifs et technique : Mairie de LEVENS, 5 place de la République, 06670 LEVENS.

Tél : 04 93 91 61 16.

Fax : 04 93 91 61 17.

E-mail : y.rousseau@mairie-levens.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 mars 2022.

204299

SOCIETE CIVILE PARTICULIERE LE TIARE

Société civile
au capital de 1 524,49 €
35 bis chemin du Vallon Barla,
06200 NICE
RCS NICE n° 354 087 496

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une AGE du 25/03/2022, prenant effet ce jour, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Mme Stéphanie BIENFAIT sis 7 rue Delille, 06000 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes -
R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 -
4031 - Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais,
17 rue Alexandre Mari, 06300 NICE -
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00
E-mail : annonces@petitesaffiches.fr
Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Directeur de la publication : JM CIAIS
Commission paritaire n° 0723 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C. - Prix HT du caractère par Arrêté ministériel. Pour l'année 2022, le prix du caractère est de 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE

Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉGAL MARS 2022

Illustration de Une : © EK



LES BELLES PROMESSES DE JAZZ À JUAN

Le changement dans la continuité : c'est la philosophie qui a présidé à l'élaboration de la programmation du 61e Jazz à Juan qui se déroulera à la Pinède du 6 au 19 juillet.

Cette édition nous promet douze soirées décoiffantes, concoctées par les directeurs artistiques ayant pris la suite du regretté Jean-René Palacio, qui a rejoint bien trop tôt le paradis bleu.

Ces trois "mousquetaires" - Reno Di Matteo, Jean-Noël Ginibre et Pascal Pilorget - ont additionné leurs sensibilités pour construire une affiche à la hauteur du monument qu'est Juan sur la planète jazz. Ils ont relevé la gageure, et comment ! Ni dans la rupture, ni dans le copié-collé du passé, mais dans la voie étroite sur laquelle se croisent les "monstres" du genre et les nouveaux venus. Leur recette est épicée à souhait, avec des premières venues à Juan comme John Legend ou l'explosif Trombone Shorty, mais

aussi de Van Morrison ou du jeune pianiste prodige Joey Alexander, à peine vingt ans. Et des retours aussi surprenants qu'inattendus : l'organiste Rhoda Scott, qui sera entourée pour l'occasion par ses "Ladies all stars". Elle n'avait pas retrouvé Juan depuis... 1975.

On y applaudira aussi l'inusable Paul Anka, qui ne s'était encore jamais produit à la Pinède, comment est-ce possible ?

Il y aura aussi des retours espérés, comme ceux de George Benson qui ouvrira le festival; de Roberto Fonseca qui n'était encore jamais venu sous son propre nom, des Snarky Puppy (photo ci-dessus), de Gilberto Gil (qui casse déjà la baraque des pré-réservations avec plus de 700 places retenues dès avant l'ouverture des ventes !)

Sans oublier le "off" ...

Deux groupes "seulement" se relayeront sur scène chaque soir. Un choix assumé par les organisateurs, pour que les musiciens puissent s'exprimer plus longuement, et pour que les concerts s'arrêtent à minuit. *"L'expérience nous montre qu'avec trois artistes au programme, des spectateurs quittent avant la fin car cela finit trop tard. Techniquement, les changements de plateau sont aussi très lourds pour nos équipes"* commente Philippe Beaute, directeur de l'Office de Tourisme.

Parmi les grandes soirées prévisibles et in-loupables, citons "l'épous-soufflant" Charles Lloyd qui ouvrira en 4t, avant Chucho Valdes et Paquito d'Rivera, de vieilles canailles que lient soixante années de complicité musicale (12 juillet). Et celle de Tigran Hamasyan (découvert à Juan) et de Herbie

Hancock (18 juillet). Il n'y aurait que ces deux dates que ce serait déjà un très grand festival !

Pour que la fête soit complète, Jazz à Juan programmera aussi un "off" accessible gratuitement près de la Pinède et dans le centre d'Antibes ainsi que deux soirées, l'une le 14 juillet et l'autre en clôture, avec le désormais traditionnel rendez-vous gospel. À Antibes et Juan, des "marching bands" animeront les rues, comme à la Nouvelle Orleans avec qui le festival azuréen va bientôt se jumeler.

Alors, dans ce monde si tranquille, laissons le bon temps rouler !

Jean-Michel CHEVALIER

EN SAVOIR PLUS

Jazz à Juan, du 6 au 19 juillet.
Programmation complète et billetterie sur
www.jazzajuan.com



Paul Anka : "put your head on my shoulder"...



Paquito et Chucho !